GRC Renseignements criminels

Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada — 2009

Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada — 2009

Ce rapport a été préparé par le Groupe national d'analyse de renseignements, Renseignements criminels, Gendarmerie royale du Canada.
Les informations et les commentaires au sujet de cette publication devraient être dirigés vers:

Renseignements criminels
Gendarmerie royale du Canada
1200 promenade Vanier
Ottawa, Ontario K1A 0R2
HQ_Criminal_Intelligence@rcmp-grc.gc.ca

ISBN : PS61-14/2009F-PDF
No. de cat. : 978-1-100-96354-9

Table des matières

Sommaire 1

Méthode 2

- **Méthodologie** 2

Drogues illicites au Canada 5

- **Cannabis** 5
- **Cocaïne** 5
- **Opiacés** 6
- **Khât** 6
- **Drogues synthétiques** 6

Glossaire 8

- **Transport de substances illicites** 12
- **Mouvement de drogues illicites et de produits chimiques réglementés et non réglementés** 13

Consommation de drogues au Canada 14

- **Introduction** 14
- **Au sujet de l'ESCCAD** 14
- **Aperçu national** 14
- **Consommation de drogues par groupe de répondants** 15
- **Consommation de drogues dans chaque province au cours de l'année** 16
- **Limites inhérentes aux données d'enquête** 17

Cannabis 18

- **Marihuana** 18
- **Haschich et huile de haschich** 22

Cocaïne 24

Khât 27

Opiacés 29

- **Héroïne** 29
- **Opium** 31

Drogues synthétiques 34

- **MDMA (ecstasy)** 34
- **Méthamphétamine** 37
- **Autres drogues synthétiques** 39
- **Précurseurs et produits chimiques de base** 42
- **Production de drogues synthétiques : laboratoires clandestins** 44

Annexe A : Données sur les saisies de drogue au Canada * 47

Sommaire

Le présent rapport donne un aperçu des activités de production, de trafic et de contrebande de stupéfiants qui ont eu lieu au Canada en 2009.

Au cours des cinq dernières années, le marché canadien des drogues illicites est demeuré relativement stable. Le cannabis demeure la substance illicite la plus consommée au Canada; la marihuana produite au Canada est une source de profit considérable pour le crime organisé basé au pays. Après la marihuana, la cocaïne est la source la plus importante de revenus de toutes les drogues illicites.

Le Canada demeure l'un des plus importants producteurs mondiaux de MDMA et de méthamphétamine. Les groupes du crime organisé (GCO) produisent des drogues synthétiques pour le marché intérieur en plus d'en offrir d'importantes quantités aux marchés internationaux, notamment aux États-Unis. À l'automne de 2009, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative visant les drogues synthétiques, un programme multiorganismes dirigé par la GRC « qui vise à empêcher la production et la distribution de drogues synthétiques illicites au Canada et à réduire l'influence du crime organisé sur le trafic de drogues au pays ».[i]

Bien qu'il ne soit pas rare que les organisations de narcotrafic modifient leurs trajets afin de tromper la vigilance des organismes d'application de la loi, certains pays de transit utilisés pour introduire des drogues illicites au Canada n'ont pas changé en 2009. Par exemple, les États-Unis sont demeurés le pays de transit principal pour la cocaïne, mais les produits à base de haschich destinés au Canada ont surtout transité par les pays africains.

Dans son Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD) de 2009, une évaluation de la consommation de drogues au Canada, Santé Canada a signalé que le taux de consommation de drogues illicites a diminué au cours des cinq dernières années, diminution surtout attribuée à la réduction du taux de consommation de cannabis l'an passé. Statistique Canada[ii] a aussi relevé une réduction de 6 % du nombre d'infractions liées aux drogues en 2009, principalement attribuable à la baisse de 21 % des infractions liées à la cocaïne. Selon les données du présent rapport, le nombre d'infractions liées à la cocaïne, qui représentent environ deux tiers de tous les crimes liés aux drogues, est demeuré relativement stable en 2009. Toutefois, contrairement à ces diminutions signalées, les données sur les saisies portent à croire que les activités de contrebande et de production se sont maintenues ou ont légèrement augmenté par rapport aux années précédentes.

Bien qu'il y ait eu d'importantes réussites en 2009, les profits découlant du marché canadien des drogues illicites continuent de stimuler la plupart des GCO du pays. Ces groupes continueront de changer et d'adapter leurs méthodes de production et de distribution en fonction des pressions et des activités des organismes d'application de la loi ainsi que de satisfaire à la demande nationale et internationale en assurant un approvisionnement continu de drogues illicites.

Méthodologie

Le Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada donne un aperçu des activités de production, de trafic et de contrebande de stupéfiants qui ont eu lieu au Canada au cours de l'année 2009. Bien que le rapport soit préparé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), plusieurs organismes transmettent de l'information. Les sources d'information comprennent les suivantes :

- bases de données et information opérationnelle de la GRC;
  - données relatives aux saisies;
  - rapports d'enquête;
- information provenant d'autres organismes fédéraux;
  - rapports trimestriels de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC);
  - information découlant du questionnaire annuel de Santé Canada;
  - rapports de Statistique Canada;
- information fournie par des personnes-ressources au sein d'organismes canadiens et étrangers d'application de la loi;
- opérations mixtes nationales et internationales menées conjointement avec des partenaires d'organismes gouvernementaux;
- documents internationaux (comme le Rapport mondial sur les drogues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC));
- sources ouvertes (comme des rapports médiatiques).

Analyse

Les données quantitatives constituent le principal ensemble de données utilisé pour évaluer la situation des drogues illicites d'un pays, car elles fournissent des points de repère faciles à comparer d'une année à l'autre. Cela dit, les limites inhérentes aux données (détaillées plus loin), communes à tous les organismes d'application de la loi, obligent les auteurs du présent rapport à aller au-delà des données brutes. La nature de l'analyse de renseignements pousse les analystes à se servir de leurs propres observations touchant les tendances et événements nationaux et internationaux pertinents pour poser des jugements et fournir l'analyse contextuelle qui confère aux chiffres valeur et signification. Quand les données recueillies ne sont pas compatibles avec l'image qui se dégage des rapports d'enquête, les analystes de renseignements doivent examiner cette non-adéquation et déterminer si les données utilisées sont erronées, s'il manque certaines informations pour brosser le tableau d'ensemble de la situation ou s'il leur faut recourir à leur expérience et à leurs connaissances pour caractériser le contexte de manière exhaustive.

Limites inhérentes aux données

Malgré les limites inhérentes aux données, la GRC s'est efforcée de produire un rapport annuel qui décrit la situation nationale de la façon la plus complète possible eu égard aux informations disponibles. Le Programme des renseignements criminels continue de travailler avec ses partenaires à la mise au point de méthodes de collecte susceptibles d'accroître la

qualité et la fiabilité des données relatives aux saisies au Canada. Les données relatives aux saisies de 2009 contenues dans le présent document, approuvées par la GRC et Santé Canada, font partie des informations communiquées annuellement à l'ONUDC.

Ci-dessous sont décrites les limites inhérentes aux données auxquelles sont confrontés la GRC et ses partenaires et qui ont influé sur l'étendue des informations utilisées pour la rédaction du présent rapport.

Poursuites judiciaires et enquêtes en cours — À l'heure actuelle, les données relatives aux quantités de drogues saisies et au nombre de saisies effectuées sont communiquées à Santé Canada par tous les services de police du pays. L'information est entrée dans la banque de données sur les drogues et substances réglementées que Santé Canada tient à jour. Cependant, en raison de poursuites judiciaires ou d'enquêtes qui s'échelonnent sur plus d'une année, les données pertinentes peuvent ne pas être transmises à Santé Canada durant l'année où la saisie a été effectuée et donc, ne pas être entrées dans la banque de données pour cette année-là.

Contrôle de la qualité — En raison de l'augmentation continue des exigences en matière d'enregistrement des données auxquelles doivent répondre les policiers sur le terrain et de la diminution constante des ressources dont ces derniers disposent pour satisfaire à ces exigences, il arrive que des données soient incorrectement entrées ou ne le soient pas du tout. Des mesures sont actuellement mises en place en vue d'instruire et d'informer les membres de première ligne de la GRC de l'importance de fournir des données exactes dans les plus brefs délais.

Diversité des champs d'action — Comme ils n'ont ni les mêmes fonctions, ni le même mandat, ni le même contexte de travail, les services de police et les organismes gouvernementaux comptabilisent et mesurent les saisies de manières différentes. De fait, chaque service de police canadien (qu'il soit de compétence municipale, provinciale ou fédérale) possède une méthode de collecte de données qui lui est propre. Ce manque de normalisation d'un organisme à l'autre entraîne des écarts considérables quant au type et à la précision des données recueillies de même qu'à la manière dont elles sont collectées.

Contraintes technologiques — À la GRC, de nombreux systèmes complexes sont employés aux fins de la collecte de données sur les saisies de drogues. Malheureusement, certains de ces systèmes ne sont pas interconnectés et ne traitent pas les données de façon uniforme.

Tant que le Canada ne se dotera pas d'une base de données exhaustive et unique dans laquelle tous les organismes d'application de la loi au Canada pourront verser les informations relatives aux saisies de stupéfiants, les limites inhérentes aux données empêcheront la GRC de décrire et d'évaluer la situation des drogues au Canada avec toute la précision voulue.

Données relatives aux saisies pour le rapport de 2009

Les données relatives aux saisies présentées dans le rapport sont fondées sur l'information recueillie de diverses sources, notamment les bases de données de la GRC, l'information de l'ASFC et la base de données sur les drogues et substances réglementées de Santé Canada. Cette dernière contient de l'information sur les saisies de drogue effectuées par les services de police de tous les échelons à l'échelle nationale. Dans certains cas, il peut y avoir un décalage

important entre la date de la saisie et la date à laquelle l'information est entrée dans la base de données de Santé Canada en raison d'enquêtes ou de procédures judiciaires en cours. Par conséquent, il est possible qu'une saisie ne soit pas entrée dans la base de données pendant l'année au cours de laquelle elle a été effectuée. Étant donné ces facteurs, la GRC collabore étroitement avec Santé Canada pour parvenir à un consensus et établir les statistiques les plus précises possible selon l'information sur les saisies contenues dans leurs bases de données respectives. Les statistiques sur les saisies présentées dans le rapport sont celles que le Canada a soumises pour le rapport annuel sur l'offre illicite de drogues de l'ONUDC.

Cannabis

Les dérivés du cannabis comprennent la marihuana (fleurs et feuilles de cannabis), le haschich (résine de cannabis) et l'huile de haschich, et sont obtenus de diverses parties de la plante. La marihuana est le plus répandu des dérivés du cannabis produits au Canada et expédiés à l'étranger.

- **Fleurs et feuilles de cannabis** — La marihuana désigne généralement les feuilles et les fleurs séchées du plant de cannabis, aussi appelé *Cannabis sativa L*. La drogue est fumée ou ingérée pour ses effets euphorisants et hallucinogènes.
- **Résine de cannabis** — Le haschich est une résine ou une pâte produite à partir des fleurs de cannabis. Le haschich est fumé ou ingéré pour ses effets psychotropes.
- **Huile de cannabis** — L'huile de haschich est une préparation liquide obtenue par la dissolution du haschich ou des bourgeons de marihuana dans un solvant comme l'alcool isopropylique. Le haschich et l'huile de haschich ont une teneur en tétrahydrocannabinol (THC) plus élevée que la marihuana.

Cocaïne

Cultivé dans les Andes, en Amérique du Sud, le coca donne des feuilles qui sont transformées dans des laboratoires clandestins en une poudre blanche appelée chlorhydrate de cocaïne. Cette substance, un stimulant, est souvent coupée avec divers agents de frelatage comme la caféine, la fécule de maïs ou d'autres drogues afin d'en augmenter le volume et d'accroître ainsi les bénéfices financiers. Le crack est produit par la dissolution de la poudre de cocaïne (ou chlorhydrate de cocaïne) et son ébullition dans un mélange d'eau et d'ammoniac ou de bicarbonate de soude. Une fois le mélange refroidi et devenu solide, il forme de petits morceaux souvent appelés « rocks ».

Opiacés

- **L'héroïne** est un opiacé semi-synthétique dérivé de la morphine, une substance naturelle extraite des capsules du *Papaver somniferum*, mieux connu sous le nom de pavot à opium.

- **L'opium** est obtenu à partir de la résine laiteuse qui s'écoule des capsules du pavot à opium incisées avant maturité. Exposée à l'air, la résine durcit et prend l'aspect d'une gomme de couleur foncée. Vendu dans la rue sous forme de poudre ou de matière solide brun foncé, l'opium peut être fumé, ingéré ou injecté.

- **La doda** est obtenue par la mouture des capsules séchées du pavot à opium en une poudre fine. Elle est dissoute dans l'eau chaude et procure rapidement un état « high », puis un sentiment de bien-être.

Khât

La drogue appelée « **khât** » désigne les feuilles du *Catha edulis* Forsk, un arbuste originaire d'Afrique orientale et de la péninsule d'Arabie. Les feuilles contiennent des stimulants voisins de l'amphétamine, à savoir le cathinone et la cathine, qui sont des substances réglementées au Canada. La teneur en cathinone est à son apogée dans le plant fraîchement coupé; le khât séché ou déshydraté contient de la cathine. La drogue est le plus souvent consommée par la mastication de feuilles fraichement coupées, mais celles-ci peuvent aussi être infusées ou consommées comme un additif alimentaire. La consommation de khât frais induit un état d'euphorie et d'allégresse et accroît la vigilance. Le khât est traditionnellement consommé à l'occasion de célébrations et de rencontres sociales.

Drogues synthétiques

- **La MDMA (ecstasy)** est un psychotrope de la famille de la phénéthylamine qui produit des effets à la fois hallucinogènes et stimulants (semblables à l'amphétamine). D'abord apparue dans la sous-culture des « raves », la MDMA est maintenant une drogue de fête en raison de sa capacité de produire des sentiments puissants de confort, d'empathie et de conscience de soi. La MDMA se vend sous forme de poudre ou de comprimés. Les comprimés de différentes couleurs portant un logo, communément appelés « ecstasy », prédominent le marché illicite au détail.

- **La méthamphétamine** est un puissant stimulant du système nerveux central qui peut être injecté, fumé, reniflé ou ingéré et qui crée une dépendance. Ce que l'on appelle la « crystal meth » est également de la méthamphétamine, mais sous une forme différente (petits cristaux). La méthamphétamine en cristaux est le plus souvent fumée et possède habituellement un haut degré de pureté. Depuis moins de dix ans, la méthamphétamine se vend au Canada sous forme de comprimés; elle peut être un ingrédient dans un comprimé avec logo vendu comme de l'ecstasy ou être vendue comme de la méthamphétamine.

- **Les autres drogues synthétiques** comprennent les nombreuses substances réglementées ou non réglementées (sauf la MDMA et la méthamphétamine) en circulation sur le marché des drogues illicites. Les drogues réglementées traditionnelles ou récemment ajoutées à l'annexe, les produits pharmaceutiques détournés et les substances non réglementées (déterminées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*) forment une partie importante du marché des drogues synthétiques illicites au Canada.

- **Les précurseurs et les produits chimiques de base** sont, aux fins du présent rapport, des substances utilisées dans la production des drogues synthétiques. Les produits chimiques réglementés (conformément à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*) les plus demandés au Canada sont les produits utilisés pour produire de la MDMA, de la méthamphétamine et du GHB. Cette catégorie de produits englobe aussi les substances qui peuvent être produites ou obtenues sans licence, permis ou autorisation légale. Bon nombre de ces substances, ainsi que certaines substances réglementées, sont offertes dans les quincailleries et par des compagnies de produits chimiques.

Glossaire

Adultérant

Synonyme de « substance de frelatage », un adultérant est employé pour diluer la drogue de manière à augmenter le volume pouvant être vendu et, par conséquent, à accroître les profits de la vente. Ces substances peuvent être inertes ou posséder des vertus pharmacologiques (p. ex. la fécule de maïs par opposition à la lidocaïne).

BZP

Sigle de la 1-benzylpipérazine (BZP), un analogue de pipérazine qui a des propriétés d'euphorie et de stimulant qui ressembleraient à celles de la MDMA.

Contrebande par rafales (méthode des envois simultanés)

Processus utilisé par un exportateur, normalement situé à l'étranger, qui consiste à envoyer par la poste ou par un service de messagerie plusieurs paquets qui contiennent de petites quantités d'une drogue illicite à de nombreuses adresses au Canada, atténuant ainsi le risque que toute la drogue soit saisie en un coup.

Crack

Dérivé de la cocaïne obtenu à partir de chlorhydrate de cocaïne.

Extraction à partir de comprimés

Processus utilisé pour extraire l'éphédrine de médicaments sans ordonnance comme des médicaments contre le rhume. Le processus consiste à séparer l'éphédrine des liants (chimiques) qui assurent l'intégrité du comprimé. L'extraction se fait généralement à l'aide d'un grand volume de solvants.

GBL

Sigle du gamma-butyrolactone, un précurseur utilisé dans la synthèse du gamma-hydroxybutyrate (GHB).

GHB

Sigle du gamma-hydroxybutyrate, une drogue inscrite à l'annexe III et synthétisée à l'aide de gamma-butyrolactone (GBL) et d'hydroxyde de sodium. Le GHB est devenu une drogue populaire lors de fêtes dans les années 1990 en raison de ses effets dépresseurs et aphrodisiaques.

Kétamine

Analogue de la phencyclidine (PCP) apparu sur le marché nord-américain des drogues synthétiques au même moment que la vague « rave ». La kétamine est souvent consommée dans les bars pour ses propriétés hallucinogènes.

Laboratoire en boîte

Laboratoire clandestin démantelé dont l'équipement et les produits chimiques ont été entreposés, pour un usage éventuel. Même dans cet état, le laboratoire clandestin présente des risques, car il est possible que les produits chimiques et l'équipement n'aient pas été entreposés correctement ou de façon sécuritaire.

Laboratoires à faible rendement

Laboratoire destiné à satisfaire les besoins de consommation personnelle d'un toxicomane. Ce type de laboratoire a une capacité de production qui se calcule en grammes.

Laboratoires à haut rendement

Laboratoire qui sert exclusivement à la production de drogues synthétiques destinées à satisfaire les demandes nationale et internationale. Équipé d'un matériel sophistiqué, ce type de laboratoire est adapté à la réalisation d'opérations complexes. Le plus souvent, il est exploité ou soutenu par un groupe du crime organisé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRDS)

Loi qui régit les drogues et substances réglementées au Canada. Les infractions et sanctions relatives à une drogue ou à une substance réglementée sont fonction de l'annexe à laquelle figure cette drogue ou substance.

LSD

Sigle anglais du diéthylamide de l'acide lysergique, un hallucinogène synthétique très puissant généralement vendu sous forme de buvard imbibé et parfois dilué dans divers liquides. Le LSD est un cristal incolore et inodore.

MDA

Inscrite à l'annexe III, la méthylènedioxy-3,4 amphétamine est un hallucinogène synthétique aux propriétés semblables à celles de l'amphétamine. Elle peut être combinée à de la MDMA en vue de sa mise en vente comme ecstasy. Au Canada, la MDA est moins répandue que la MDMA.

MDMA

Inscrite à l'annexe III, la méthylènedioxy-3,4 méthamphétamine est un hallucinogène synthétique aux propriétés semblables à celles de l'amphétamine. Elle est habituellement vendue dans la rue sous forme de comprimés ou de capsules. Communément appelée « ecstasy » et « E » (en anglais), c'est la drogue de prédilection des amateurs de « raves ».

MDP2P

Sigle du méthylènedioxyphényl-3,4 propanone-2, un précurseur chimique de catégorie A (à l'annexe VI de la *Loi règlementant certaines drogues et autres substances*) fréquemment employé pour la synthèse de la MDMA.

Méthamphétamine

Inscrite à l'annexe I, la méthamphétamine est un stimulant synthétique aux propriétés semblables à celles de l'amphétamine. Elle se vend en poudre et, depuis peu, sous forme de comprimés. La méthamphétamine, qui a récemment gagné en popularité dans les bars et les fêtes nocturnes, est maintenant relativement facile à se procurer.

Méthode au phosphore rouge

Procédé bien connu de synthèse de la méthamphétamine au moyen duquel de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine est réduite par addition de phosphore rouge et d'acide iodhydrique, avec lesquels elle réagit. Cette méthode, dont l'emploi a d'abord été observé en Californie, est devenue usuelle dans les laboratoires de méthamphétamine exploités par les réseaux du crime organisé mexicain, puis a été adoptée par les trafiquants installés en Colombie-Britannique, d'où elle s'est répandue partout au pays.

Méthode d'oxydation Wacker

À l'aide d'un catalyseur comme le palladium, la méthode Wacker permet d'oxyder du safrole en MDP2P. Une fois le MDP2P synthétisé, toute méthode d'amination réductive (voir ci-dessous) peut être utilisée.

Méthode froide (amination réductive)

Procédé de fabrication de la MDMA (ecstasy) dans lequel des agents réducteurs comme du borohydrure de sodium réagissent avec du MDP2P (un précurseur réglementé) et de la méthylamine (un précurseur non réglementé) pour produire de la MDMA. Cette méthode est dite « froide » parce que, les réactions chimiques en jeu étant exothermiques, il est nécessaire de refroidir extérieurement les récipients pour pouvoir en contrôler la température.

Méthylamine

Produit chimique employé avec le MDP2P pour la synthèse de la MDMA ou avec le P2P pour la synthèse de la méthamphétamine. Comme il n'est pas visé par le *Règlement sur les précurseurs*, il n'est pas illégal d'en posséder.

Multidrogues

Terme employé comme qualificatif signifiant « de plus d'un type de drogue ». Dans le présent rapport, il est employé dans les trois contextes suivants :

- laboratoire multidrogues : laboratoire clandestin où est fabriqué plus d'un type de drogue;
- envoi multidrogues : paquet renfermant plus d'un type de drogue;
- comprimés multidrogues : comprimés, souvent vendus comme de l'ecstasy, qui sont composés de diverses drogues illicites.

Pays de transit

Pays par lequel passent des cargaisons de drogues, de précurseurs ou de produits chimiques de base avant d'arriver au pays de destination.

Pays source

Pays où est cultivée ou produite une substance illicite ou réglementée.

PCP

Inscrite à l'annexe I, la phencyclidine est un puissant hallucinogène à effet dissociatif qui inhibe les récepteurs de la douleur pendant la durée de l'intoxication. Il se vend sous forme liquide ou en poudre, et est habituellement appliqué sur des matières feuillues, par exemple de la menthe, du persil, du tabac et de la marihuana, en vue d'être fumé.

Précurseurs chimiques

Groupe de divers produits chimiques employés dans la production de drogues semi-synthétiques (héroïne) et synthétiques (MDMA et méthamphétamine).

Produit chimique de base

Tout produit chimique qui joue un rôle essentiel dans le processus de synthèse. La méthylamine et le borohydrure de sodium dans la production de méthamphétamine et de MDMA en sont des exemples.

Produit chimique non réglementé

Précurseur ou produit chimique de base qui n'est pas visé par le *Règlement sur les précurseurs*.

Produit chimique réglementé

Précurseur ou produit chimique de base visé par le *Règlement sur les précurseurs* et l'annexe VI de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Profilage judiciaire

Processus qui comprend plusieurs analyses visant à obtenir un portrait détaillé (profil) d'un échantillon de drogue. Les profils chimiques ainsi créés, aussi appelés « signatures » ou « profils d'impureté », permettent d'identifier et de quantifier les composantes principales de l'échantillon. Une application tactique de ces analyses consiste à établir les liens de distribution ou de trafic entre plusieurs échantillons saisis à divers endroits ou en la possession de différentes personnes. Le profilage judiciaire a aussi des applications stratégiques, comme la détermination des méthodes de synthèse utilisées dans un laboratoire clandestin; la reconnaissance des produits chimiques, des réactifs ou des solvants employés dans ces laboratoires; l'identification de drogues dérivées de sources botaniques; la détermination scientifique de l'origine géographique de l'échantillon. La majorité des drogues saisies au Canada ne font pas l'objet d'un profilage judiciaire avancé en raison de son coût prohibitif.

Règlement sur les précurseurs

Le *Règlement sur les précurseurs* régit l'accès à certains produits chimiques nécessaires à la production de drogues synthétiques et la disponibilité de ces produits. Le Règlement exige de la personne qui produit, emballe, vend ou distribue des précurseurs de catégorie A (énumérés à la partie 1 de l'annexe VI de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*) qu'elle soit titulaire d'une licence délivrée par Santé Canada. Le Règlement prévoit les modalités suivant lesquelles les précurseurs peuvent être vendus, produits, détruits et transportés par les titulaires de licence, de même que les conditions à remplir pour obtenir une licence. La production de précurseurs de catégorie B est également régie par le Règlement, qui impose aux producteurs un processus d'inscription.

Safrole

Précurseur chimique de la MDMA extrait de plants de sassafras ou obtenu par la synthèse de produits chimiques.

Substance de frelatage (voir « adultérant »)

TFMPP

Sigle de 1-[3-trifluorométhylphényl] (TFMP), une pipérazine qui a des effets hallucinogènes.

Transport de substances illicites

Transfrontalier

Dans le cadre du présent rapport, le terme « transfrontalier » qualifie uniquement le transport de drogues, de précurseurs ou de produits chimiques de base réglementés et non réglementés d'un côté à l'autre de la frontière canado-américaine.

Modes de transport

Dans le cadre du présent rapport, le transport de drogues illicites et de produits chimiques réglementés ou non réglementés a été divisé en quatre modes : voie aérienne, voie terrestre, voie maritime et voie postale.

Moyens de transport

À chaque mode de transport ont été associés différents moyens de transport :

- Voie aérienne : fret aérien, voyageur aérien, aéronef privé.
- Voie terrestre : véhicule commercial, véhicule privé et à pied.
- Voie maritime: navire (c.-à-d. bateau de commerce), navire-mère[1] et véhicule nautique privé.
- Voie postale : courrier et services de messagerie.

1 Le terme « navire-mère » renvoie à un navire utilisé uniquement pour le transport de stupéfiants.

Mouvement de drogues illicites et de produits chimiques réglementés et non réglementés

Aux fins du présent rapport, certains termes, dont importation et exportation, contrebande et trafic de substances, sont définis comme suit :

Importation/exportation : Mouvement illégal, depuis et vers le Canada, de substances illicites qui peuvent être dissimulées parmi des cargaisons légales.

Contrebande : Mouvement de substances admises illégalement au Canada ou qui en sont expédiées illégalement.

Trafic : Vente et mouvement illégaux de drogues et de produits chimiques réglementés et non réglementés à l'intérieur du Canada, souvent d'une province à l'autre.

Détournement : Action consistant, pour des malfaiteurs ou des organisations criminelles, à transporter à des fins criminelles (revente sur le marché noir ou utilisation en laboratoire clandestin) des produits chimiques réglementés provenant d'une entreprise légale qui les a importés ou fabriqués.

Point d'entrée

Point de passage où les personnes et les marchandises importées sont admises légalement dans un pays, ce qui comprend les frontières terrestres, les aéroports et les ports maritimes. Dans le présent rapport, le terme « point d'entrée » (ou PE) désigne le plus souvent les postes frontaliers terrestres le long de la frontière canado-américaine. Le nom des ports maritimes et des aéroports est précisé.

Introduction

La présente partie s'appuie sur les résultats de l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD)[2] de 2009 menée par Santé Canada. L'ESCCAD fournit des estimations provinciales et nationales concernant la consommation d'alcool et de drogues par les Canadiens âgés de 15 ans et plus.[3] L'intérêt de la présente partie, qui contient des données sur la consommation de drogues au Canada, est de mettre en contexte le tableau d'ensemble que brosse le Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada — 2009. Étant donné que le mandat et les activités du ministère de la Santé et ceux de la GRC relativement aux drogues diffèrent considérablement, il est possible que les marchandises, définitions et tendances auxquelles il est fait allusion dans la présente partie ne coïncident pas parfaitement avec celles mentionnées dans le reste du rapport.

Au sujet de l'ESCCAD

L'ESCCAD de 2009 a été menée au moyen d'entrevues téléphoniques avec 13 082 résidents sélectionnés de façon aléatoire dans chacune des dix provinces canadiennes.[4] Les résultats obtenus avec cet échantillon de répondants ont servi à produire une estimation concernant près de 26 millions de Canadiens.[5] L'ESCCAD est une enquête continue, ce qui permet la comparaison des résultats d'une année à l'autre et l'examen des tendances à long terme. Les résultats de 2009 peuvent être comparés directement à ceux de l'ESCCAD de 2008 (mêmes questions ou questions semblables), mais aussi à ceux de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) de 2004 afin de dégager les tendances liées à la consommation de substances des cinq dernières années.

Aperçu national

En 2009, le cannabis est demeuré la substance illicite la plus consommée au Canada, suivi de la cocaïne et du crack, de l'ecstasy, des hallucinogènes, du speed et de la méthamphétamine. Au cours des cinq dernières années, il y a eu une diminution de la consommation de drogues illicites pendant l'année[6] qui, selon l'ESCCAD, peut être attribuée à la diminution de la consommation de cannabis.

2 Pour obtenir la version intégrale du rapport de l'ESCCAD, veuillez consulter le site Web de Santé Canada : http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/_2009/summary-sommaire-fra.php#tbls.

3 Dans le cadre de l'ESCCAD et seulement dans celui-ci, sont considérées comme « jeunes » les personnes âgées entre 15 et 24 ans et comme « adultes », celles de 25 ans et plus.

4 Selon Santé Canada, l'enquête vise les personnes de 15 ans et plus qui habitent dans un logement privé où il y a une ligne téléphonique. Elle exclut les personnes qui demeurent dans les trois territoires du Nord, sur les réserves autochtones et les terres domaniales, dans les institutions ou les établissements militaires ainsi que les personnes qui n'ont pas de téléphone conventionnel (téléphone cellulaire seulement).

5 L'enquête de 2009 représente 25 957 435 résidants canadiens de 15 ans et plus.

6 Le taux de consommation de drogues illicites (six drogues, notamment le cannabis, la cocaïne ou le crack, le speed, l'ecstacy, les hallucinogènes ou l'héroïne) pendant l'année est passé de 14,5 % en 2004 à 11 % en 2009. La baisse entre 2004 et 2009 est importante du point de vue statistique.

Tableau 1[7] : Consommation de drogues illicites en 2004, 2008 et 2009

Type de stupéfiants	ETC (2004)	ESCCAD (2008)	ESCCAD (2009)
Cannabis	14,1	11,4*	10,6 **
Cocaïne/crack cocaïne	1,9	1,6	1,2
Amphétamine (speed)	0,8	1,1	0,4
Hallucinogènes[8] (sans compter la salvia)	0,7	s.o.	0,7
Hallucinogènes (incluant la salvia)	s.o.	2,1	0,9***
MDMA (ecstasy)	1,1	1,4	0,9
6 drogues (hallucinogènes, sauf la salvia)	14,5	s.o.	11,0**
5 drogues (hallucinogènes, sauf la salvia)	3,0	s.o.	2,0
6 drogues (hallucinogènes, incluant la salvia)	s.o.	12,1	11,1
5 drogues (hallucinogènes, incluant la salvia)	s.o.	3,9	2,1***

** La différence entre 2008 et 2004 est importante du point de vue statistique.*
*** La différence entre 2009 et 2004 est importante du point de vue statistique.*
**** La différence entre 2008 et 2009 est importante du point de vue statistique.*
s.o. – Les résultats d'une année ne peuvent pas être comparés à ceux d'une autre.

Santé Canada a constaté que la salvia[9] est une nouvelle substance digne d'intérêt et a choisi de l'examiner à part dans l'ESCCAD de 2009. En 2008, la salvia faisait partie de la grande catégorie des hallucinogènes dans l'ESCCAD, mais ce n'était pas le cas dans l'ETC de 2004. Cette substance peut être obtenue facilement au Canada et elle n'est pas visée par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS).

Consommation de drogues par groupe de répondants

Comme dans le cas dans des enquêtes précédentes, l'ESCCAD de 2009 a permis de constater des écarts marqués entre le taux de consommation de drogues chez les jeunes et celui chez les adultes. En 2009, il y a eu une diminution du taux de consommation de cannabis par tous les groupes de répondants (hommes, femmes, jeunes, adultes) par rapport à 2008, année pendant laquelle seuls les taux de consommation chez les hommes et les adultes avaient diminué. Bien que les résultats de l'enquête de 2009 révèlent une réduction de la consommation de cannabis par les jeunes par rapport aux dernières années, ils montrent clairement que le taux de consommation des jeunes (26,3 %) est encore plus élevé que celui des adultes (7,6 %).

7 Le tableau 1 représente les résultats des ESCCAD de 2008 et de 2009 ainsi que de l'ETC menée en 2004 en ce qui concerne la consommation nationale de drogues illicites chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, dans toutes les provinces.

8 La liste des hallucinogènes diffère d'une année à l'autre. En 2004, la liste contenait seulement le PCP et le LSD. En 2008, la liste s'est allongée et recensait le PCP, le LSD, la salvia ou les champignons magiques. Enfin, en 2009, la salvia a été examinée à part, plutôt qu'avec les autres hallucinogènes. Par conséquent, les résultats ne peuvent pas faire l'objet d'une comparaison directe des trois années.

9 *Salvia Divinorum*, connue sous plusieurs noms dont le sauge divinatoire et « Magic Mint », est une plante qui a des propriétés psychotropes et qui, fumée ou machée, peut provoquer des hallucinations qui semblent être de nature qualitative différente des autres hallucinogènes comme le LSD.

Dans l'ensemble, le taux de consommation d'au moins une des cinq drogues illicites mentionnées (sauf le cannabis) chez les jeunes semblait être à la baisse, ayant passé à 5,5 % en 2009 par rapport à 11,3 % en 2004. Malgré cela, le taux de consommation d'au moins une drogue illicite (sauf le cannabis) est demeuré beaucoup plus élevé chez les jeunes que chez les adultes (taux de consommation de 5,5 % chez les jeunes par rapport à 1,3 % chez les adultes).

Consommation de drogues dans chaque province au cours de l'année

En raison d'une forte variabilité d'échantillonnage, il est impossible de présenter le taux de consommation de 2009 par province pour chaque type de stupéfiants, sauf pour le cannabis.[10] À l'échelle provinciale, le taux de consommation de cannabis était le plus élevé en Nouvelle-Écosse (13,1 %) et le plus bas, en Saskatchewan (8,0 %), mais la différence du taux de consommation de cannabis au cours de l'année, d'une province à une autre, n'était pas notable.

Cependant, l'information sur la consommation par province d'au moins une drogue illicite (incluant le cannabis)[11] était accessible et se trouve dans le diagramme ci-dessous.

Diagramme 1

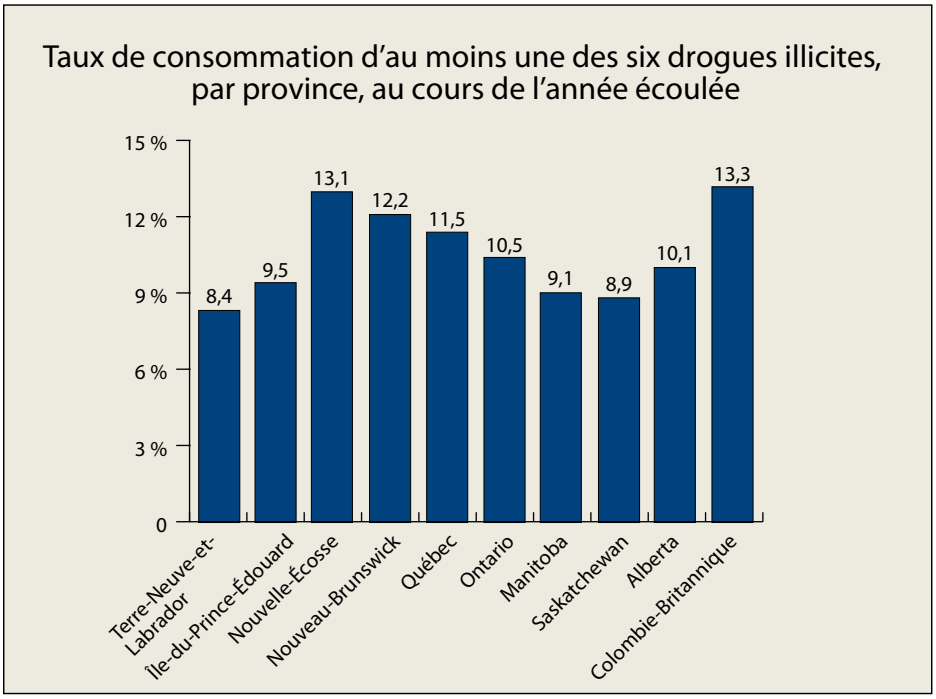

10 Il n'y avait pas de forte variabilité d'échantillonnage dans l'ensemble des données de 2009, mais plutôt dans les estimations fondées sur des échantillons de petite taille, comme la consommation de stupéfiants par province.

11 Voir la note en bas de page no 6 pour obtenir la liste des six drogues illicites en question.

Limites inhérentes aux données d'enquête

Les taux de consommation de drogues doivent être considérés comme des estimations conservatrices des taux réels, étant donné que plusieurs facteurs font en sorte que les enquêtes visant l'ensemble de la population ne sont pas exhaustives. Par exemple, les toxicomanes peuvent être sous-représentés et les toxicomanes sondés peuvent ne pas divulguer leur comportement criminel. Environ 34 % des foyers formés de personnes âgées de 18 à 34 ans utilisent uniquement le téléphone cellulaire et n'ont donc pas de ligne de téléphone conventionnelle. Ces foyers sont exclus des enquêtes générales où des numéros tirés d'annuaires téléphoniques partout au pays sont composés aléatoirement. L'échantillon de l'enquête sous-représente la population canadienne célibataire et la population dont la scolarité est inférieure au niveau universitaire. Les groupes à risque élevé comme les sans-abris sont également exclus de ces enquêtes. Bien que le taux de la consommation non déclarée demeure relativement inchangé au fil du temps, il est possible que les fluctuations de la réprobation sociale de certaines drogues influencent l'auto-déclaration à des niveaux inconnus.

Marihuana

Faits saillants

- En 2009, la marihuana produite au Canada était encore la drogue illicite la plus saisie (nombre de saisies et quantité) au pays.
- La marihuana était surtout produite en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, mais également dans les Prairies et les Maritimes.
- Une diminution du nombre de saisies transfrontalières de marihuana canadienne et des rapports des organismes d'application de la loi portent encore à croire que les groupes du crime organisé (GCO) ont déplacé leurs opérations aux États-Unis pour éviter la détection à la frontière canado-américaine à la suite d'une présence accrue des organismes d'application de la loi.
- Les organisations de narcotrafic pourraient exploiter les failles du *Règlement sur l'accès à la marihuana à des fins médicales* (RAMM).

Le cannabis est le stupéfiant le plus couramment produit, saisi et consommé à l'échelle mondiale.[iii] Il demeure la drogue illicite la plus consommée au Canada, même si le taux de consommation a légèrement diminué au cours des dernières années.[iv] Bien que le nombre de saisies effectuées à la frontière canado-américaine ait diminué, la contrebande de marihuana demeure l'une des activités les plus lucratives pour le crime organisé au Canada et conservera probablement ce titre pour encore plusieurs années.

Offre et voies de contrebande

En 2009, les organismes canadiens d'application de la loi ont saisi 34 391 kilogrammes (kg) de marihuana et 1 845 734 plants de marihuana. Comme ces chiffres sont relativement près de ceux de 2008 et que les prix dans la rue n'ont pas changé en 2009, le marché de la marihuana semble stable. Comme en 2008, la marihuana saisie avait surtout été produite au Canada, mais elle est encore importée de la Jamaïque, des États-Unis, des Pays-Bas et de la Thaïlande.

Bien que la marihuana produite au Canada soit cultivée aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, les installations de culture intérieure sont les plus courantes, étant donné qu'elles offrent un meilleur contrôle sur le milieu de croissance, une plus haute teneur en tétrahydrocannabinol[12] (THC) et une meilleure protection contre la détection par les organismes d'application de la loi. Les installations de culture intérieure sont de plus en plus complexes (techniques et équipement plus avancés, p. ex. lumières DEL, hydroponique).

12 Le THC est la substance psychoactive dans le plant de cannabis. La teneur en THC détermine la puissance – plus elle est élevée, plus la marihuana sera puissante.

La quantité de marihuana produite au Canada a surpassé la demande nationale. Des groupes du crime organisé produiraient cette drogue expressément pour l'exporter vers des marchés étrangers, le plus important étant les États-Unis. Selon le National Drug Intelligence Center (NDIC) des États-Unis, le nombre de saisies de marihuana provenant du Canada effectuées à la frontière canado-américaine a diminué,[13] mais le Canada demeure un pays source de marihuana à forte teneur destinée au marché américain des drogues illicites.[v] La baisse signalée serait en partie attribuable aux GCO de souche asiatique basés au Canada qui utilisent leur savoir-faire pour établir des installations de culture de cannabis aux États-Unis, leur permettant ainsi d'éviter de payer pour le transport des drogues d'un côté à l'autre de la frontière et d'atténuer le risque de détection.

La marihuana destinée au Canada a été importée illégalement par fret aérien ou à bord de vols pour le transport de passagers, surtout à l'Aéroport international Pearson de Toronto. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a signalé la saisie d'environ 1,15 tonne de marihuana en 2009, dont 60 % provenait de la Jamaïque afin d'alimenter principalement un petit marché en Ontario et au Québec.

Bien que la marihuana ait encore été produite dans toutes les provinces, les activités de culture et de production ont surtout été signalées en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La culture intérieure, autant en milieu urbain que rural, continue d'être pratiquée partout dans les Prairies, alors que les installations de culture extérieures ont surtout été remarquées dans les Maritimes. En 2009, de grandes quantités de marihuana traitée,[14] des plants et de l'équipement ont été transportés en Alberta depuis la Colombie-Britannique. Il y a eu une augmentation de la présence d'installations de culture de marihuana dans les petites communautés rurales des provinces des Prairies; le bas prix de l'immobilier a permis aux groupes criminels d'exercer des activités plus lucratives et d'éviter la détection par les policiers. Dans les centres urbains des Prairies, les grandes installations de culture intérieures sont devenues de plus en plus communes.

Les saisies effectuées en 2009 dans le cadre du programme Pipeline/Convoy[15] appuient la conclusion établie en 2008 selon laquelle la marihuana est expédiée vers l'est depuis les principales provinces productrices. Des véhicules privés ont été utilisés pour le transport interprovincial, tandis que des véhicules commerciaux ont été utilisés pour le transport de grandes quantités de marihuana aux États-Unis.

Trafic et groupes de trafiquants

Les produits de cannabis forment le plus grand marché de drogues illicites au monde.[vi] La popularité de cette drogue auprès du grand public, sa rentabilité et le fait qu'il soit relativement facile de la produire et de la cultiver font d'elle un attrait pour les GCO.

Les groupes du crime organisé de souche asiatique dominent encore la production intérieure, se servant de méthodes de culture avancées au point de vue de la technologie[16] afin d'accroître la production et la puissance de la marihuana. En fait, le trafic de marihuana demeure la

13 Dans le rapport de la *National Drug Threat Assessment* de 2010, le NDIC faisait état d'une diminution de la quantité de marihuana saisie le long de la frontière canado-américaine de 2005 (10 447 kg) à 2009 (3 423 kg).

14 Le terme « marihuana traitée » renvoie au plant qui a été récolté et séché et qui peut maintenant être vendu ou consommé.

15 Le programme Pipeline/Convoy de la GRC a pour objet la détection des véhicules servant au transport de marchandises de contrebande.

16 Par exemple, varier le nombre et le type de lampes utilisées dans une installation de culture intérieure de marihuana permet aux producteurs de cultiver des plants de plus grande taille qui produiront de grandes quantités de marihuana séchée.

principale activité de ces groupes. Les produits issus de la production et du trafic de marihuana permettent aux GCO de financer d'autres activités criminelles comme le trafic de MDMA (ecstasy) et de cocaïne du Canada aux États-Unis. Les groupes du crime organisé collaborent afin de former des réseaux leur permettant d'élargir la portée de leurs opérations et de faciliter le trafic de drogues illicites.

Le *Règlement sur l'accès à la marihuana à des fins médicales*, une initiative gouvernementale visant à offrir une source légitime de marihuana à des fins médicales aux Canadiens souffrant de maladies graves et chroniques, pourrait être exploité par les GCO. Les trafiquants de stupéfiants peuvent avoir recours aux exceptions du RAMM de Santé Canada pour dissimuler des installations de culture illégales, évitant ainsi la détection par les organismes d'application de la loi tout en augmentant leurs profits. Le programme du RAMM a pris de l'ampleur depuis sa création en 2001, une tendance qui se poursuivra sans doute. En novembre 2009, 4 728 Canadiens avaient reçu l'autorisation de posséder de la marihuana séchée dans le cadre de ce programme.

Importantes saisies effectuées au Canada

- En mai, des agents de l'ASFC ont saisi 292 kg de marihuana à l'Aéroport international Pearson de Toronto, à bord d'un avion arrivant de la Thaïlande et ayant transité par Amsterdam. Le fret aérien avait été déclaré comme étant de la céramique et la marihuana était emballée dans des sacs scellés sous vide.
- En août, des agents de l'ASFC à Port Alfred, près de Chicoutimi (Québec), ont saisi 300 kg de marihuana comprimée. Les agents avaient remarqué des anomalies dans la coque du bateau qui arrivait de la Jamaïque. Avec l'aide de plongeurs de la Sûreté du Québec, des membres de la GRC ont récupéré sept cylindres en métal contenant de la marihuana.
- En septembre, des membres de la GRC et du service de police de Calgary ont saisi 2 866 plants de marihuana dans une grande installation commerciale de culture intérieure de marihuana biologique en trois étapes[17] située à Calgary (Alberta).
- En septembre, une enquête de la GRC a entraîné la saisie de 11 520 plants de marihuana qui se trouvaient dans un abri souterrain sous une remise, à Chilliwack (C.-B.).

17 Dans une installation de culture en trois étapes, les plants de marihuana prennent plus de temps à parvenir à maturité que dans d'autres types d'installations, mais seront de plus grande taille et, par conséquent, produiront une plus grande quantité de bourgeons secs.

Saisies effectuées hors du pays (marchandises à destination ou en provenance du Canada)

En janvier, des agents de l'Office of Field Operations de la Customs and Border Protection des États-Unis ont saisi 615 kg de marihuana en provenance du Canada. La drogue était dissimulée dans des boîtes à l'intérieur d'un véhicule commercial.

Spice

Au cours des dernières années, Spice, une substance provenant d'une plante séchée qui contient des cannabinoïdes synthétiques,[18] a attiré l'attention des organismes d'application de la loi. Il s'agit d'encens à base d'herbes commercialisé comme une option de rechange naturelle et légale à la marihuana. Le produit a plusieurs noms (p. ex. Spice Gold, K2, Yucatan Fire) et se vend dans les magasins spécialisés et surtout sur Internet. Bien qu'il soit clairement indiqué sur l'emballage que le contenu n'est pas destiné à la consommation, certains le fument afin de ressentir des effets semblables à ceux de la marihuana. En ce moment, il existe peu de renseignements sur la production, la distribution et l'importation de ce produit au Canada. Le manque d'information complique la tâche des policiers et des agents de douanes qui doivent l'identifier et en éviter l'introduction au Canada.

Le projet SABOT est une opération nationale interorganismes dirigée par la GRC qui vise à éliminer les installations de culture extérieures de marihuana au Canada. En 2009, 145 480 plants ont été saisis et détruits, une légère diminution par rapport à 2008. La plupart des saisies (88 %) ont eu lieu au Québec, en Colombie-Britannique et en Ontario (une grande partie dans la région de la capitale nationale).

En 2009, les équipes de coordination de la lutte contre la marihuana (ECLM) de la GRC, des équipes spécialisées dans le démantèlement et l'enquête, ont saisi plus de cinq tonnes de marihuana et environ 140 000 plants de marihuana dans 247 installations de culture, intérieures et extérieures, au Canada.

18 Les cannabinoïdes synthétiques sont des substances chimiques qui imitent les effets du THC et qui sont considérés comme une substance réglementée selon l'article 1 de l'annexe II de la LRDS, « Chanvre indien (Cannabis), ainsi que ses préparations et dérivés et les préparations synthétiques semblables ».

Haschich et huile de haschich

Faits saillants

- Les pays africains demeurent des points de transit importants pour les produits de haschich destinés au Canada, comme ils le sont depuis environ 1995. En 2009, 53 % du haschich saisi au Canada avait transité par divers pays d'Afrique.

Par le passé, le haschich et l'huile de haschich introduits illégalement au Canada provenaient principalement de l'Asie du Sud (p. ex. Afghanistan et Pakistan), du Moyen-Orient (p. ex. Liban), de l'Afrique (p. ex. Maroc, Afrique du Sud, Mozambique et Kenya) et des Caraïbes (p. ex. Jamaïque). Bien que plusieurs tonnes de haschich étaient traditionnellement transportées au Canada à bord de navires-mères[19] ou dissimulées dans des conteneurs maritimes, les transporteurs aériens commerciaux ont été utilisés pour transporter illégalement de plus petites quantités de haschich, soit dans le fret aérien, soit par des passeurs de drogues. En 2009, la quantité de produits de haschich saisis au Canada (9 907 kg) était six fois plus grande que la quantité saisie en 2008 (1 660 kg).

Offre et voies de contrebande

Depuis de nombreuses années, le Maroc détient le titre du plus grand fournisseur de haschich pour le marché mondial, selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). En 2008, le Maroc aurait produit environ 877 tonnes de haschich. Toutefois, d'après les résultats de l'Afghanistan Cannabis Survey de 2009, l'Afghanistan serait devenu l'un des plus grands producteurs de haschich au monde (entre 1 500 et 3 500 tonnes). Selon le Rapport mondial sur les drogues 2010 de l'ONUDC, le Pakistan, voisin de l'Afghanistan, se classe maintenant parmi les cinq plus grands producteurs[20] de haschich au monde.[vii]

Comme c'était le cas les années précédentes, le Pakistan était l'un des principaux pays sources et de transit pour le haschich destiné au Canada en 2009. Des 9 907 kg saisis, environ 40 % provenaient du Pakistan (la majorité peut être attribuée à une saisie de 4 000 kg à bord d'un navire maritime). Dans une autre saisie, plusieurs tonnes de haschich (4 035 kg) expédiées du Mozambique et ayant transité par le Kenya par la voie maritime ont été saisies au port de Montréal. Ces deux saisies représentaient plus de 80 % du haschich saisi au Canada, ce qui donne du poids à l'hypothèse que le transport maritime est la voie de choix pour envoyer de grandes quantités de haschich au Canada. En fait, la majorité des produits de haschich saisis en 2009 sont arrivés au Canada par la voie maritime, aux ports de Montréal et de Halifax, mais c'est à l'Aéroport international Pearson de Toronto qu'a été signalé le plus grand nombre de saisies. À part les saisies susmentionnées, la plupart des produits de haschich saisis en 2009 au Canada provenaient de l'Afghanistan ou avaient transité par l'Afrique du Sud.

19 Voir le glossaire.

20 Selon l'ONUDC, les cinq plus grands producteurs de haschich au monde sont l'Afghanistan, le Maroc, l'Asie centrale, la Communauté des États indépendants et le Pakistan.

Depuis des décennies, la Jamaïque est le fournisseur principal de produits de haschich, surtout de l'huile de haschich, destinés au Canada. Bien que le nombre de saisies de produits en provenance de la Jamaïque ait diminué considérablement de 2008 à 2009, ce pays demeure le principal fournisseur d'huile de haschich destinée au marché canadien, et a fourni 68 % de l'huile de haschich saisie en 2009. Cette chute peut être attribuée, en partie, au démantèlement en 2008 d'un GCO de longue date, basé en Ontario, qui se livrait à la contrebande de grandes quantités d'huile de haschich en provenance des Caraïbes. Le haschich de la Jamaïque est normalement transporté par fret aérien, qui est demeuré le mode de transport le plus fréquemment utilisé selon les saisies effectuées en 2009; les voyageurs aériens continuent de transporter illégalement des produits de haschich dissimulés dans leurs bagages.

Trafic et groupes de trafiquants

Les groupes du crime organisé du Canada central et de l'Est du pays qui se livrent à l'importation de haschich entretiennent des liens bien établis avec des individus dans des pays sources ou ont recours à des courtiers individuels qui obtiennent la drogue dans les pays sources. Une fois importée au Canada, la drogue est vendue à des GCO basés dans d'autres provinces.

Importantes saisies

- En octobre, 4 035 kg de haschich ont été saisis. L'envoi en provenance du Mozambique avait été déclaré comme étant des objets artisanaux en bois.
- En septembre, 4 000 kg de haschich ont été saisis dans un conteneur maritime en provenance du Pakistan. L'envoi avait été déclaré comme étant des vêtements.
- La plus grande saisie d'huile de haschich en 2009 était de 152,13 kg et provenait de la Jamaïque. L'huile de haschich avait été transportée par fret aérien, dissimulée dans quatre valises, à bord d'un avion à destination de Toronto (Ontario).

Faits saillants

- Les États-Unis demeurent le principal pays de transit pour la cocaïne destinée au Canada.
- Il y a eu une augmentation du nombre de saisies de cocaïne transportée par voie aérienne et ayant transité par les Caraïbes, surtout la République dominicaine.

Les Caraïbes ont été et demeurent une région de transbordement pour les cargaisons de cocaïne destinées au Canada, surtout par la voie maritime. De plus, les nombreux vols en partance de cette région permettent aux groupes du crime organisé (GCO) d'exploiter le transport aérien commercial (surtout le service aérien de passagers) pour introduire illégalement de la cocaïne au Canada. En 2009, cette activité a atteint son plus haut niveau depuis 2005. Selon les données sur les saisies, les États-Unis étaient pour la quatrième année consécutive le pays de transit principal pour la cocaïne destinée au Canada; la majorité des activités de contrebande transfrontalière se faisaient par camions de transport commercial. Le Canada demeure un pays de transit pour la cocaïne destinée à l'Australie, mais dans une moindre mesure que les années précédentes.

Offre et voies de contrebande

Le Rapport mondial sur les drogues de 2010 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) signale une réduction de 5 % des terres consacrées à la culture du coca entre 2008 et 2009.[21] Cette diminution est surtout attribuable à la réduction de 16 % de la culture de coca en Colombie qui n'a pas été neutralisée par la hausse des activités de culture au Pérou ou en Bolivie.[22] La Colombie représente 43 % de la culture mondiale de coca, suivie de près par le Pérou (38 %) et la Bolivie (19 %). La production mondiale de cocaïne en 2009 a été estimée entre 842 et 1 111 tonnes.[23]

Les organisations de narcotrafic dans la région des Andes[24] modifient continuellement leurs tactiques de contrebande, en partie en raison des activités des organismes d'application de la loi, ce qui fait en sorte que les pays de transit et les modes de transport utilisés varient d'une année à l'autre. Les groupes du crime organisé ont appliqué cette stratégie aux expéditions par la voie maritime et par les services aériens commerciaux; ils font transiter la cocaïne par plusieurs pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes avant qu'elle arrive à destination dans le but d'éviter la détection par les organismes d'application de la loi.

21 À l'échelle mondiale, les terres consacrées à la culture de coca sont passées de 167 600 ha en 2008 à 158 800 ha en 2009 (Colombie – 68 000 ha; Pérou – 59 900 ha; Bolivie – 30 900 ha).

22 La superficie des terres consacrées à la culture de coca en Colombie a beaucoup diminué de 2000 à 2009, principalement en raison des mesures d'éradication prises par le gouvernement colombien.

23 L'ONUDC examine les facteurs de la conversion des feuilles de coca en chlorhydrate de cocaïne pur à 100 % qui sont utilisés pour estimer la production potentielle de cocaïne en Bolivie et au Pérou. Par conséquent, aucune estimation de la production potentielle de cocaïne dans ces pays n'était disponible.

24 Cette région comprend les pays de l'Amérique du Sud, soit la Colombie, le Pérou et la Bolivie. C'est la seule région où la culture de coca est possible en raison du climat nécessaire.

Bien que la contrebande de cocaïne par la voie maritime se soit poursuivie en 2009 (voie principalement utilisée pour les envois de grandes quantités de cocaïne), des passeurs ont utilisé les services aériens commerciaux pour transporter illégalement de plus petites quantités de cocaïne, plus fréquemment. Toutefois, des saisies de grandes quantités semblent indiquer des complots internes entre l'aéroport du pays d'origine et celui de la destination canadienne. Par exemple, en août 2009, 161 kilogrammes (kg) de cocaïne ont été découverts à l'Aéroport international Pearson de Toronto dans des bagages abandonnés provenant de Cuba. La cocaïne aurait été mise à bord pendant l'escale prévue à Puerto Plata (République dominicaine) et devait être retirée par les bagagistes à l'Aéroport de Toronto.

Les Caraïbes ont été et demeurent une région de transbordement pour les cargaisons de cocaïne destinées au Canada par la voie maritime (y compris les voiliers et les conteneurs commerciaux). En 2009, les Caraïbes ont été utilisées de plus en plus comme point de transit pour la cocaïne envoyée au Canada par vol commercial (surtout des vols de passagers), et ce, à des niveaux jamais vus depuis 2005. La République dominicaine a été reconnue comme un important pays de transit en 2009, en raison de la cocaïne de ce pays saisie au Canada ou saisie alors qu'elle était en route pour le Canada. La Jamaïque, qui n'a pas joué un rôle important depuis plusieurs années, est redevenue en 2009 un pays de transit à surveiller. Les vols directs de Trinidad et Tobago et de Sainte-Lucie continuent d'être exploités.

Au cours des dernières années, le Mexique a renforcé sa position en tant que principal fournisseur de cocaïne pour le marché nord-américain des drogues illicites. Les mesures de répression continues au Mexique contre les cartels de la drogue de ce pays ont entraîné des changements dans les voies de contrebande de cocaïne dans cette région. En fait, les pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes sont de plus en plus exploités par les trafiquants en vue de transporter illégalement de la cocaïne en Amérique du Nord. Environ 90 % de la cocaïne destinée au marché des États-Unis a transité par le Mexique via le corridor centraméricain. Les États-Unis sont demeurés le principal pays de transit pour la cocaïne importée illégalement au Canada en 2009.

La quantité de cocaïne saisie au Canada en 2009 est semblable à celle de 2008; les organismes canadiens d'application de la loi ont saisi 2 373 kg de cocaïne et 15,6 kg de crack. La disponibilité réduite de cocaïne signalée à la fin de 2008 s'est poursuivie pendant le premier trimestre de 2009, mais les saisies effectuées au Canada sont demeurées stables. Cette baisse est attribuée en partie aux succès des mesures de répression criminelle le long de la frontière séparant les États-Unis et le Mexique. Les envois de plusieurs kilogrammes de cocaïne ont surtout été saisis aux points d'entrée canadiens, et des saisies de crack (petites quantités en grammes) ont encore eu lieu à l'intérieur du pays.

L'exploitation de l'industrie du camionnage commercial par les organisations criminelles afin de faciliter la contrebande de cocaïne vers le nord depuis les États-Unis était surtout évidente aux points d'entrée en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Par exemple, entre mars et avril 2009, des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ont confisqué environ 235 kg de cocaïne dissimulée dans des camions gros porteurs transportant des produits frais dans le cadre de trois saisies séparées au pont Ambassador[25] à Windsor (Ontario). Des envois transfrontaliers de cocaïne vers le nord ont fréquemment été échangés pour des envois vers le sud de marihuana et de MDMA (ecstasy) produites au Canada.

25 Le pont Ambassador, qui relie Windsor (Ontario) et Détroit (Michigan), est le point de passage frontalier le plus achalandé au Canada. Par conséquent, il est plus exploité que les autres points d'entrée au pays.

Trafic et groupes de trafiquants

La cocaïne et la marihuana demeurent les substances illicites les plus trafiquées à l'intérieur du Canada. Bien que la majorité des organisations criminelles canadiennes se livrent au trafic de cocaïne à un certain degré, un nombre grandissant de groupes auraient entrepris des activités de contrebande au cours des dernières années.

L'importation de cocaïne à grande échelle est encore financée et organisée par certaines organisations criminelles canadiennes comme celles de souche latino-américaine, les bandes de motards criminalisés, les groupes criminels italiens-canadiens, entre autres. Les organisations criminelles qui entretiennent des liens en Asie du Sud, du Sud-Ouest et du Sud-Est facilitent également ces importations.

Les organisations criminelles en Colombie-Britannique demeurent les principaux fournisseurs de cocaïne aux autres provinces de l'Ouest et, dans certains cas, feraient la distribution à des GCO un peu partout au Canada. Les groupes du crime organisé en Ontario et au Québec ont poursuivi leurs activités de trafic de cocaïne avec la côte est. À l'intérieur du pays, la cocaïne est encore trafiquée d'une province à l'autre à l'aide de véhicules privés, de camions de transport commercial, de vols intérieurs et de services de messagerie. Contrairement à la cocaïne, qui est distribuée à grande échelle une fois qu'elle est entrée au Canada, le crack[26] est normalement produit et distribué à l'échelle locale.

Importantes saisies effectuées au Canada

- En juillet, 167 kg de cocaïne ont été saisis au point d'entrée de Peace Bridge à Fort Erie (Ontario). La drogue était dissimulée dans des bagages dans un camion de transport commercial.
- En juillet, 144 kg de cocaïne ont été saisis au point d'entrée d'Abbotsford-Huntingdon en Colombie-Britannique à bord d'un camion gros porteur commercial en provenance de l'État de Washington.
- En novembre, 343 kg de cocaïne ont été saisis au port de Halifax (Nouvelle-Écosse) dans un conteneur maritime en provenance du Venezuela. La cocaïne était dissimulée dans une cargaison de carreaux céramiques destinée à la région de Montréal.

Saisies effectuées hors du pays (marchandises à destination du Canada)

- En juillet, des agents de la Border and Customs Protection des États-Unis au poste frontalier de Peace Arch à Blaine (Washington) ont arrêté un Canadien en possession de 108 kg de cocaïne qui se trouvait dans des boîtes dans sa camionnette.
- En septembre, des agents de l'Immigration and Customs Enforcement des États-Unis en Californie ont découvert 142 kg de cocaïne dissimulée dans un conteneur maritime de parquet en provenance du Pérou et devant transiter par Vancouver (C.-B.) avant de se rendre à destination, en Ontario.

26 Le crack est un dérivé de la cocaïne obtenu à partir de chlorhydrate de cocaïne.

Faits saillants

- En 2009, il y a eu une légère réduction de la quantité de khât saisi par rapport à 2008 (passant de 22 710 kilogrammes (kg) à 19 003 kg).
- Le tout premier envoi maritime de khât a été saisi en mars 2009; il s'agissait aussi de la plus grande saisie de khât au Canada depuis au moins 2005.

La GRC a commencé à faire rapport sur le khât au début des années 2000. Le khât n'est pas une substance prohibée dans bon nombre de pays comme l'Angleterre et les Pays-Bas; mais il s'agit d'une substance réglementée au Canada, conformément à l'annexe IV[27] de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS). La plupart des consommateurs de khât au Canada font partie des communautés somaliennes, yéménites, éthiopiennes et kényanes qui sont concentrées en Ontario, au Québec et, dans une mesure moindre, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans ces milieux, le khât est traditionnellement consommé à l'occasion de célébrations et de rencontres sociales. La mastication de khât frais induit un état d'euphorie et d'allégresse qui se compare à celui d'un état « high » très léger de cocaïne ou d'amphétamine. En raison de la nature périssable du khât, il est normalement transporté par voie aérienne, mais lorsqu'il arrive au Canada, sa puissance a déjà beaucoup diminué.

Offre et voies de contrebande

Le khât est principalement cultivé dans la Corne de l'Afrique et la péninsule d'Arabie, plus particulièrement en Éthiopie, en Somalie et au Yémen. Il est également abondamment cultivé au Kenya et en Ouganda, à l'est de la Corne de l'Afrique. En fait, le Kenya demeure le principal pays producteur de khât destiné au Canada, suivi de l'Éthiopie et de l'Ouganda. Bien que le khât ait, par le passé, été introduit illégalement au Canada par fret aérien et par la poste internationale, la seule grande quantité de khât séché[28] saisie en 2009 (639 kg) est arrivée au pays à bord d'un navire. C'était le premier cas signalé de contrebande de khât au Canada au moyen du transport maritime. Cette méthode sera sans doute encore utilisée pour transporter illégalement du khât séché, contrairement au khât frais qui est normalement transporté par les airs. Toutefois, des passeurs de drogues — généralement des passagers âgés entre 20 et 30 ans, ont encore transporté par aéronef du khât dissimulé dans leurs bagages.

L'Angleterre et les Pays-Bas, où le khât n'a pas le statut de substance réglementée, demeurent les principaux pays de transit pour le khât, puisque très peu de vols internationaux à destination du Canada partent des pays sources. Plusieurs autres pays ont servi de point de transit en 2009, notamment plusieurs pays d'Europe, d'Asie, d'Asie de l'Est et du Moyen-Orient et les États-Unis. À cette liste s'ajoutent la Jamaïque et l'Afrique du Sud, qui n'ont pas été utilisées comme pays de transit auparavant. Il est possible que les contrebandiers utilisaient ces voies de rechange afin d'éviter de se faire prendre par les organismes d'application de la loi.

27 Bien que le *Catha edulis* Forsk en soi, ou le khât, soit considéré comme une substance réglementée conformément à l'annexe IV de la LRDS en raison de sa teneur en cathine, il contient également du cathinone qui est une substance réglementée conformément à l'annexe III de la même loi.

28 Les feuilles du plant (khât) contiennent des stimulants voisins de l'amphétamine, à savoir le cathinone et la cathine, qui sont des substances réglementées au Canada. La teneur en cathinone est à son apogée dans le plant fraîchement coupé; le khât séché ou déshydraté contient de la cathine, un stimulant nettement moins puissant que le cathinone.

Selon Santé Canada, environ 19 tonnes de khât ont été saisies par les organismes canadiens d'application de la loi en 2009, soit quatre tonnes de moins qu'en 2008. La plupart des envois interceptés étaient destinés au Sud-Ouest de l'Ontario (région du Grand Toronto, London, Kingston et Hamilton) et au Secteur de l'Est de l'Ontario (Ottawa), et les autres, à l'Alberta, au Québec et à la Colombie-Britannique. Pour une troisième année consécutive, il y a eu une grande augmentation du nombre de saisies de khât effectuées en Alberta.

Les tendances de contrebande de 2009 ressemblent à celles des années précédentes : la contrebande par rafales[29] est demeurée une méthode d'expédition courante pour le khât. Généralement, l'exportateur formule intentionnellement une fausse déclaration dans les documents d'expédition, plus particulièrement en ce qui touche l'adresse de l'expéditeur, afin d'assurer son anonymat si les paquets étaient interceptés par les organismes d'application de la loi.

Trafic et groupes de trafiquants

Les groupes du crime organisé qui entretiennent des liens en Afrique de l'Est et au Moyen-Orient, qu'ils soient à l'intérieur du Canada ou à l'étranger, font encore la contrebande de khât. Des réseaux d'exportateurs, d'importateurs, de passeurs et de distributeurs ont organisé plusieurs importations de grandes quantités de khât au Canada.

Importantes saisies effectuées au Canada

- En mars, 639 kg de khât séché dissimulés dans des bongos ont été saisis par des agents de l'ASFC au port de Montréal. La cargaison maritime provenait du Kenya.
- En avril, 270 kg de khât frais ont été saisis par des agents de l'ASFC à l'Aéroport international Pearson de Toronto. L'envoi par fret aérien faussement déclaré comportait 37 boîtes ayant transité par le Royaume-Uni et destinées à Ottawa (Ontario).
- En juillet, plusieurs saisies de colis postaux contenant du khât séché ont été effectuées à l'Aéroport international Pearson de Toronto. Au total, 522,4 kg de khât dans 71 boîtes destinées à divers endroits en Ontario, en Alberta et au Manitoba ont été saisis. Même si la majorité de ces envois ont transité par des pays comme l'Angleterre ou Hong Kong et, dans une mesure moindre, la Corée et les États-Unis, certains provenaient des pays sources comme le Kenya, l'Éthiopie et l'Ouganda.
- En septembre, 208 kg de khât frais ont été saisis à l'Aéroport international Pearson de Toronto. La drogue se trouvait dans 30 boîtes dans le fret aérien, avait transité par l'Angleterre et était destinée à Kingston (Ontario).

29 Voir le glossaire.

Héroïne

Faits saillants

- La majorité de l'héroïne sur le marché canadien proviendrait de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.
- La saisie de quantités de plus en plus grandes d'héroïne au cours des dernières années porte à croire en une augmentation correspondante dans la portée des activités des organisations de narcotrafic impliquées dans ce marché.
- En 2009, 213 kg d'héroïne ont été saisis au Canada, une hausse importante qui peut être attribuée à la saisie d'une cargaison maritime de 108 kg qui, à elle seule, dépasse la quantité saisie en 2008.

Depuis le début des années 2000, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (c'est-à-dire l'Afghanistan, le Pakistan, l'Iran, l'Inde et la Turquie) dominent le marché canadien d'héroïne après avoir pris la place de l'Asie du Sud-Est (Myanmar, Thaïlande et Laos) en tant que fournisseur principal. Bien que l'héroïne serait l'une des drogues les moins consommées au Canada, le nombre de saisies d'héroïne est à la hausse depuis environ 2004.

Offre et voies de contrebande

D'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), environ 63 % de l'opium produit à l'échelle mondiale en 2009 a été transformé en morphine et en héroïne. L'Afghanistan compterait pour 83 % de la production mondiale d'héroïne en 2009. La majorité de l'héroïne sur le marché canadien proviendrait de l'Asie du Sud ou du Sud-Ouest. Malheureusement, en raison de la non-disponibilité du profilage judiciaire[30] au Canada, qui permettrait de déterminer l'origine de l'héroïne, les autorités doivent plutôt retracer le trajet de la drogue saisie si celle-ci ne provient pas d'un pays source. Malgré l'absence du profilage judiciaire, il a été déterminé que certains envois d'héroïne provenaient de l'Afghanistan.[31] Seulement 2 % de l'héroïne saisie au Canada en 2009 serait provenue de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine, qui occupent respectivement le deuxième et le troisième rang mondial comme source d'héroïne.

La synthèse d'héroïne se fait par un processus chimique relativement simple à l'aide de chlorure d'acétyle[32] ou d'anhydride acétique. Même si l'anhydride acétique est une substance corrosive qui doit être manipulée prudemment, il est tout de même moins dangereux pour l'utilisateur que le chlorure d'acétyle; par conséquent, il est devenu le principal précurseur

30 L'un des objectifs du profilage judiciaire est de déterminer l'origine géographique d'un échantillon de drogue. La plupart des stupéfiants saisis au Canada ne font pas l'objet de cette analyse avancée en raison de son coût élevé.

31 Un envoi en particulier était emballé de plusieurs couches de tissu portant l'estampille « Islamic Republic of Afghanistan » (État islamique de l'Afghanistan).

32 Le chlorure d'acétyle est une substance inflammable qui irrite les yeux et qui réagit violemment avec l'eau ou l'alcool. Il nécessite donc une manipulation particulière.

chimique utilisé dans la synthèse d'héroïne. La demande illicite grandissante en anhydride acétique au cours des dernières années a entraîné une hausse importante du prix. Selon les rapports fournis à l'ONUDC, les prix de l'anhydride acétique ont atteint un sommet de 750 $US le litre en Afghanistan, un prix élevé à payer lorsque ce produit se vend légalement pour un dollar américain le litre. À ce prix, l'anhydride acétique représente une grande portion du coût du traitement de l'héroïne, un coût qui n'a pas été diminué par la chute des prix de l'opium à l'échelle mondiale.

En 2009, 213 kg d'héroïne ont été saisis au Canada, une hausse importante qui peut être attribuée à la saisie d'une cargaison maritime de 108 kg qui, à elle seule, dépasse la quantité saisie en 2008 (102 kg). Le Pakistan est demeuré le principal point de passage[33] pour l'héroïne destinée au Canada, suivi de l'Inde, du Royaume-Uni et des Émirats arabes unis. Diverses méthodes de dissimulation ont été utilisées pour importer illégalement l'héroïne au pays, la plus courante étant le recours à des objets évidés comme des livres, des cadres et des horloges.

Trafic et groupes de trafiquants

Des organisations criminelles de souche asiatique, latino-américaine et ouest-africaine actives aussi bien au Canada qu'à l'étranger ont poursuivi leurs activités de contrebande et de distribution d'héroïne au Canada. Certains gangs de rue canadiens se sont aussi livrés activement au marché de l'héroïne. La saisie de quantités de plus en plus grandes d'héroïne porte à croire en une augmentation correspondante dans la portée des activités des organisations de narcotrafic impliquées dans ce marché. Des envois de cette taille requièrent non seulement un soutien financier important, mais aussi un réseau de fournisseurs bien développé.

Importantes saisies

- En mai, des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à l'Aéroport international Pearson de Toronto ont saisi un envoi de livres et de chemises en provenance d'Abu Dhabi (Émirats arabes unis). Ils ont examiné le paquet davantage et ont découvert neuf kilogrammes d'héroïne dissimulés à l'intérieur des livres. La saisie a été confiée à la Section antidrogue de la région du Grand Toronto (RGT) de la GRC aux fins d'une enquête plus approfondie. Trois individus ont été arrêtés et mis en accusation à la suite de l'enquête conjointe.
- En juillet, des membres de l'Équipe des livraisons contrôlées nouvellement formée de la Section antidrogue de la RGT, en partenariat avec le groupe de contrôle des stupéfiants de l'Aéroport de Toronto,[34] ont mis fin à une enquête de trois semaines qui a entraîné l'une des plus grandes saisies d'héroïne au Canada. L'enquête a été lancée quand des agents de l'ASFC ont découvert huit kilogrammes d'héroïne dissimulés dans un envoi d'effets mobiliers destiné à une adresse à Toronto. Le 22 juillet 2009, l'Équipe des livraisons contrôlées a exécuté cinq mandats de perquisition qui ont mené à l'arrestation de trois individus. Deux autres mandats de perquisition ont été obtenus grâce à l'information recueillie pendant la première livraison contrôlée, qui a guidé les enquêteurs jusqu'à un entrepôt où ils ont trouvé 108 kg d'héroïne. Les deux envois provenaient de l'Afghanistan et avaient transité par le Pakistan et les Émirats arabes unis avant d'arriver au Canada.

33 En 2008, l'Inde était en tête des pays sources et de transit pour le nombre de saisies d'héroïne destinée au marché canadien et le Pakistan, pour la plus grande quantité d'héroïne saisie au Canada. Cette année, le Pakistan était en tête des pays sources pour le nombre de saisies et la quantité d'héroïne saisie.

34 Le groupe de contrôle des stupéfiants de l'Aéroport de Toronto est un groupe mixte composé d'enquêteurs de la GRC, du service de police régional de Peel, du service de police de Toronto, de la Police provinciale de l'Ontario (OPP) et de l'ASFC.

Saisies effectuées hors du pays (marchandises à destination du Canada)

- En mai, les autorités indiennes ont saisi un paquet envoyé par un service de messagerie qui contenait un kilogramme d'héroïne dissimulé à l'intérieur d'un ours en peluche. Le paquet provenait de l'Inde et était destiné à une adresse à Surrey (C.-B.).
- En novembre, les autorités américaines ont saisi un paquet envoyé par un service de messagerie qui contenait plus de cinq kilogrammes d'héroïne. Le paquet en provenance de l'Afghanistan était destiné à une adresse à Toronto (Ontario).

Opium

Faits saillants

- Les autorités canadiennes ont saisi une quantité record de 339 kg d'opium en 2009, soit plus de trois fois la quantité saisie en 2008.
- Une quantité sans précédent de 17 tonnes de capsules séchées du pavot à opium (aussi connues sous le nom de doda) a été saisie au Canada en 2009.
- La majorité de l'opium saisi au Canada en 2009 provenait de l'Asie du Sud ou du Sud-Ouest; par contre, la plupart des capsules séchées du pavot à opium (doda) saisies venaient des États-Unis.

Depuis le début des années 2000, comme c'est le cas pour l'héroïne, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (Afghanistan, Pakistan, Iran, Inde et Turquie) ont pris la place de l'Asie du Sud-Est (Myanmar, Thaïlande et Laos) comme le principal fournisseur d'opium au marché canadien. De plus, le nombre de saisies d'opium au Canada est à la hausse[35] depuis plusieurs années.

Offre et voies de contrebande

Selon l'ONUDC, la culture illicite de pavot à opium à l'échelle mondiale a chuté de 15 % en 2009, ce qui a entraîné une diminution de 10 % de la production mondiale d'opium.[36] Ce changement a été attribué à l'Afghanistan surtout, qui, malgré son statut de chef de file mondial de la production d'opium, a connu une diminution de 22 % de sa culture, ce qui a réduit sa production de 10 %. Cependant, dans le Rapport mondial sur les drogues de 2009, l'ONUDC a signalé que 12 000 tonnes d'opium pourraient avoir été mises en réserve depuis 2006. Compte tenu de cette hypothèse, même si la production d'opium cessait immédiatement, il y aurait suffisamment d'opium pour satisfaire à la demande mondiale pendant plus de deux ans.

35 Avant 2005, les saisies d'opium au Canada, selon les rapports annuels sur la situation des drogues illicites au Canada de la GRC, ne dépassaient pas le seuil de 100 kg. Depuis 2006, la quantité d'opium saisie au Canada, selon les rapports de la GRC, augmente considérablement et dépasse le seuil de 100 kg. Il en a été de même en 2009.

36 La production mondiale d'opium a chuté de 10 %, passant de 8 641 tonnes en 2008 à 7 754 tonnes en 2009.

Les autorités canadiennes ont saisi une quantité record de 339 kg d'opium en 2009, soit plus de trois fois la quantité saisie en 2008. Cette hausse vertigineuse peut être attribuée, en grande partie, à la saisie d'un certain nombre d'envois importants (entre 10 kg et 52 kg) par fret aérien. Comme c'était le cas les années précédentes, les envois par fret aérien comptent encore pour la majeure partie de la quantité d'opium saisie, alors que le plus grand nombre de saisies d'opium se rapportaient à des envois par la poste ou par service de messagerie. L'Aéroport international Pearson de Toronto est le point d'entrée au Canada où la plus grande quantité d'opium a été saisie, suivi du centre de traitement du courrier international de Montréal et le port de Montréal, où des agents ont saisi 29 kg d'opium qui se trouvaient dans une cargaison maritime de dalles de marbre. En 2009, d'autres méthodes de dissimulation ont été signalées, comme des boîtes de pâte de tomate, de l'équipement industriel et des rouleaux de tissu pour rideaux.

L'opium est rarement importé directement d'un pays source; il est plutôt introduit au Canada par divers pays de transit, dont plusieurs se trouvent en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Les autorités croient qu'une grande majorité de l'opium introduit au Canada provient de l'Afghanistan, même si les envois en provenance de pays voisins (comme la Turquie, l'Iran, l'Inde et le Pakistan) ont constitué la majorité de l'opium destiné au Canada par le passé. En 2009, l'Iran, qui partage une frontière avec l'Afghanistan, est devenu le principal pays source et de transit pour l'opium introduit sur le marché canadien, suivi de la Turquie et des Pays-Bas. La quantité d'opium introduite au Canada par l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine est considérée comme négligeable par rapport à celle qui provient de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

Ayant fait l'objet du rapport pour la première fois l'an passé, la doda est encore présente au Canada et, en 2009 seulement, les autorités ont saisi une quantité record de 17 tonnes.[37] Les envois de doda importés au Canada sont souvent déclarés comme étant des envois légitimes de fleurs séchées à des fins artisanales ou ornementales. Contrairement à l'opium et à l'héroïne saisis au Canada, la majorité de la doda ne provient pas de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, mais elle est plutôt cultivée aux États-Unis.[38]

Trafic et groupes de trafiquants

Le marché canadien d'opium illicite est encore alimenté par les GCO, dont la plupart entretiennent des liens avec des fournisseurs en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Ces groupes travaillent en partenariat et distribuent divers types de drogue, notamment de l'opium, de l'héroïne, de la marihuana, de la cocaïne et de la méthamphétamine, au Canada et aux États-Unis.

Couramment consommée par les membres de la collectivité indo-canadienne, la doda est trafiquée par des membres de cette même collectivité.

37 La plus grande saisie de doda a été effectuée en septembre 2009 au pont Ambassador. Environ cinq tonnes de doda ont été découvertes dans un camion gros porteur. L'envoi en provenance de Yuma (Arizona) était destiné à un magasin de fleurs à Mississauga (Ontario).

38 La majorité de l'approvisionnement en doda au Canada provient d'installations de culture illicite aux États-Unis.

Importantes saisies

- En janvier, 37 kg d'opium brut[39] ont été saisis lorsque des agents de l'ASFC ont découvert la drogue dissimulée dans 72 boîtes de conserve de pâte de tomate périmée. Expédiées depuis l'Iran, les boîtes ont été trouvées dans l'une des 18 caisses contenant divers produits alimentaires.

- En collaboration avec l'ASFC et les équipes nationales de la police des ports de la GRC à Halifax et à Montréal, la Section antidrogue de la RGT de la GRC a lancé une enquête de quatre mois sur les activités d'un réseau de contrebande se livrant à l'importation de haschich et d'opium au Canada. Le projet a débuté en avril quand des agents de l'ASFC à Halifax ont trouvé 200 kg de haschich dans un conteneur d'expédition. Au cours de l'enquête, 771 kg de haschich et 29 kg d'opium ont été saisis.
- En décembre, des agents de l'ASFC ont saisi 1,19 tonne de capsules du pavot à opium (doda) qui se trouvaient dans une cargaison maritime de « fleurs séchées » en provenance des Pays-Bas.

Saisies effectuées hors du pays (marchandises à destination du Canada)

- En octobre, les autorités jordaniennes ont intercepté un paquet expédié par service de messagerie contenant cinq kilogrammes d'opium cachés dans la doublure intérieure de deux manteaux d'hiver. Le paquet en provenance de l'Iraq était destiné à une adresse à Toronto (Ontario).
- En octobre, les autorités britanniques ont saisi quatre kilogrammes d'opium dissimulés à l'intérieur d'une table de métal. L'envoi par fret aérien en provenance de l'Iran était destiné à une adresse à Toronto (Ontario).

39 L'opium brut est le latex séché qui est recueilli après la lacération des capsules du pavot à opium, alors que la poudre d'opium (doda) est produite par le broyage des capsules séchées du pavot à opium jusqu'à ce qu'elles deviennent une poudre fine.

MDMA (ecstasy)

Faits saillants

- L'offre abondante de MDMA (aussi connue sous le nom d'ecstasy) produite au Canada continue de satisfaire à la demande nationale et permet de fournir d'importantes quantités aux marchés internationaux comme les États-Unis, où il y a eu une augmentation des envois transfrontaliers de MDMA.
- Les saisies de MDMA produite au Canada effectuées dans d'autres pays ou pendant l'expédition de la MDMA vers d'autres pays révèlent que les groupes du crime organisé (GCO) basés au Canada ont élargi leurs marchés internationaux.

Avant 2004, la majorité de la MDMA offerte au Canada était produite dans les Pays-Bas et, dans une mesure moindre, en Belgique. Les importations de MDMA ont diminué de manière importante quand les GCO ont commencé à produire de la MDMA à grande échelle au Canada. En 2005, le Canada était devenu une source mondiale de MDMA. En 2009, la MDMA est demeurée la drogue synthétique réglementée la plus demandée et la plus offerte sur le marché illicite canadien. La demande mondiale d'ecstasy est demeurée élevée et le Canada est demeuré un pays source de MDMA important.

Offre et voies de contrebande

En 2009, l'offre abondante de MDMA produite au Canada a continué de satisfaire à la demande nationale et a permis de fournir d'importantes quantités aux marchés internationaux.[40] Le prix de la MDMA sur le marché national est resté aussi bas qu'en 2008, alors que la pureté du stupéfiant est encore élevée et a peut-être même augmenté. La nature ou la portée de la production de MDMA au Canada ne semble pas avoir été touchée par l'importante pénurie de MDP2P qui aurait nui aux marchés européens. En Europe, la pénurie a entraîné une diminution du nombre de saisies d'ecstasy, de laboratoires, d'entrepôts et de sites de rejet liés à la production de MDMA à grande échelle.

Les activités de contrebande transfrontalière de MDMA du Canada vers les États-Unis, le principal marché étranger pour la MDMA produite au Canada, ont beaucoup augmenté depuis 2008. Comme par les années passées, les activités de contrebande aux points d'entrée ou entre ceux-ci ont été signalées en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec.[41] Par exemple, en 2009, une quantité record équivalente à 2,6 millions de doses de MDMA confirmée a été saisie dans la région du Pacifique. Toutefois, des activités de contrebande ont aussi eu lieu dans d'autres provinces à la frontière canado-américaine, comme au Manitoba.[42]

40 Presque toutes les saisies de MDMA effectuées aux points d'entrée canadiens en 2009 visaient des envois vers l'étranger, comme c'était le cas les années précédentes.

41 La région du Pacifique a repris son titre du corridor de contrebande principal pour les envois de MDMA du Canada vers les États-Unis. Les corridors de contrebande transfrontaliers situés près de l'Ontario, surtout celui entre Windsor (Ontario) et Détroit (Michigan), ont été plus utilisés en 2009. La contrebande transfrontalière de MDMA par l'État de New York a également été signalée, quoiqu'elle soit moins importante que les activités exercées aux frontières de l'État du Michigan.

42 En août 2009, 100 000 comprimés de MDMA ainsi que de petites quantités de cocaïne et de méthamphétamine ont été saisis lorsqu'un passeur a déclenché un capteur alors qu'il tentait de traverser illégalement la frontière canado-américaine entre des points d'entrée séparant le Manitoba et le Minnesota.

Le transport terrestre demeure le mode prédominant pour la contrebande de MDMA à la frontière canado-américaine. Les véhicules personnels sont plus souvent utilisés que les véhicules commerciaux, mais le recours au système de la poste et aux services de messagerie ainsi qu'à des passeurs à pied a légèrement augmenté en 2009. Dans une mesure moindre, des envois de MDMA ont été transportés par train ou par voie aérienne (petit aéronef, hélicoptère). Les contrebandiers ont utilisé diverses méthodes de dissimulation pour transporter la MDMA d'un côté à l'autre de la frontière à bord de véhicules, notamment des pneus de rechange, des bagages, les toits, les tableaux de bord, les réservoirs de carburant, des compartiments cachés et sur le conducteur ou les passagers. Bien que les envois contenant uniquement des comprimés de MDMA étaient plus fréquents, des envois multidrogues contenant de la MDMA ont encore été détectés. Comme c'était le cas en 2008, il y a eu plus de diversité dans les drogues mélangées à la MDMA transportées du Canada vers les États-Unis, y compris de la marihuana, de la méthamphétamine, de la cocaïne et de l'oxycodone (p. ex. OxyContin®).[43]

L'exportation de MDMA du Canada vers des pays de la région Asie-Pacifique s'est maintenue. En 2009, les saisies effectuées dans ces pays ou pendant l'expédition vers ces pays ont révélé une expansion des marchés dans cette région.[44] Les saisies de MDMA destinée au Mexique et à la Jamaïque portent à croire que les GCO basés au Canada élargissent davantage la portée de leurs opérations à l'étranger.

Les envois de MDMA destinés à la région Asie-Pacifique comportaient des quantités relativement petites, transportées par des moyens utilisés normalement pour des envois de taille moyenne : système de la poste et services de messagerie, bagages de passagers de lignes aériennes. À titre de comparaison, le fret aérien a été utilisé pour transporter le plus gros envoi saisi, soit 270 000 comprimés de MDMA, à Taipei, à Taïwan.

Trafic et groupes de trafiquants

Il ne semble y avoir eu aucune baisse des activités de trafic de MDMA au Canada ou à partir du Canada en 2009; les saisies de MDMA à l'échelle nationale étaient d'environ 955 000 comprimés et de 166 kilogrammes (kg).

Bien que le trafic de MDMA se soit étendu à tout le pays, la Colombie-Britannique est demeurée la province canadienne où il y a le plus d'activités de production, de trafic et d'exportation de MDMA. Néanmoins, les activités de trafic interprovincial d'ecstasy depuis et vers les régions du Nord-Ouest et de l'Atlantique se sont beaucoup intensifiées en 2009; ces activités semblaient être liées aux GCO dans la région du Pacifique et, dans une mesure moindre, de la région centrale du pays. Au cours des deux dernières années, les activités de trafic au Manitoba révèlent que cette province est devenue un point de transit important pour le trafic interprovincial ainsi qu'une voie possible pour transporter la MDMA destinée aux États-Unis. Des saisies importantes de MDMA dans des régions du Canada où des saisies de petites quantités étaient auparavant la norme signalent l'intensification des activités de trafic intérieur.

43 L'échange de la MDMA produite au Canada pour de la cocaïne aux États-Unis a encore été signalé en 2009.

44 Des envois de MDMA destinés aux Philippines ont été interceptés pour la première fois en 2008 et ont continué de l'être en 2009. En septembre 2009, les autorités taïwanaises ont saisi 270 000 comprimés de MDMA qui se trouvaient dans le fret aérien d'un vol en provenance de Vancouver.

Bien que les organismes d'application de la loi aient connu plusieurs réussites en 2009, comme le démantèlement d'importants réseaux du crime organisé se livrant à la production et au trafic de MDMA dans l'Est comme dans l'Ouest du Canada, les GCO continuent d'exercer leur emprise sur le marché de la MDMA au Canada. Les groupes du crime organisé qui entretiennent des liens en Chine et qui sont concentrés dans la région du Pacifique et le centre du Canada continuent de dominer la production et la distribution en gros, à l'échelle nationale et mondiale. D'autres GCO qui ont des liens en Asie du Sud-Est (Vietnam) et en Asie du Sud (Inde) se livrent encore au trafic intérieur de MDMA et au trafic transfrontalier de la MDMA du Canada vers les États-Unis. D'autres groupes criminels se livrent de diverses façons au commerce intérieur de MDMA, notamment des groupes indépendants basés au Québec, des bandes de motards criminalisés, des groupes criminels entretenant des liens en Europe de l'Est et des associés indépendants moins structurés qui se trouvent surtout dans les régions du Nord-Ouest et de l'Atlantique.

Importantes saisies effectuées au Canada

- En mai, environ 150 000 comprimés de MDMA ont été saisis à Riding Mountain (Manitoba) après avoir été trouvés dans un véhicule qui retournait à Edmonton (Alberta) de Winnipeg (Manitoba).
- En juillet, 65 kg de MDMA en poudre ont été saisis à Headingley (Manitoba). La drogue se trouvait dans un camion de transport commercial ayant quitté la Colombie-Britannique pour se rendre en Ontario.
- En novembre, environ 47 000 comprimés de MDMA estampés du logo de Chanel ont été saisis à l'aéroport international de Vancouver. Les comprimés étaient dans les bagages appartenant à deux ressortissants japonais qui retournaient au Japon.
- En décembre, 107 000 comprimés de MDMA estampés des anneaux olympiques et du symbole de la paix ont été saisis dans une résidence de Vancouver (C.-B.).

Saisies effectuées hors du pays (marchandises à destination ou en provenance du Canada)

- En mai, environ 390 000 comprimés de MDMA ont été saisis à Blaine (Washington); ils étaient dissimulés dans un compartiment caché sous le plateau d'une dépanneuse ayant quitté la Colombie-Britannique pour se rendre en Californie.

- En novembre, 400 000 comprimés de MDMA et 45 kg de marihuana ont été saisis à Sandusky (Michigan) lors du transfert des paquets d'un petit aéronef canadien dans un véhicule.

Méthamphétamine

Faits saillants

- Les groupes du crime organisé basés au Canada ont continué de produire des quantités abondantes de méthamphétamine pour les marchés intérieur et étrangers, surtout le Japon et l'Australie.

Depuis les années 1960, l'offre et la demande de méthamphétamine, qui est l'une des drogues synthétiques réglementées en circulation au Canada depuis le plus longtemps, ont eu des hauts et des bas. À l'échelle mondiale, la méthamphétamine demeure l'un des stimulants aux propriétés semblables à celles de l'amphétamine les plus demandés. Cette demande est l'une des raisons pour lesquelles le Canada a gardé son statut de fournisseur international de méthamphétamine en 2009.

Offre et voies de contrebande

La grande accessibilité de la méthamphétamine au Canada s'est maintenue en 2009, ce qui indique que la production continue était suffisante pour satisfaire à la demande intérieure et mondiale. Bien qu'environ 97 % de la méthamphétamine saisie au Canada provenait de laboratoires canadiens, les saisies canadiennes de méthamphétamine produite à l'étranger ont légèrement augmenté; cette hausse peut être attribuée en grande partie à trois saisies effectuées à la fin de l'année.

Au cours des dix dernières années, la contrebande de méthamphétamine à la frontière canado-américaine, vers le nord ou vers le sud, a été généralement constante et comportait surtout des envois de petites quantités (moins d'un kilogramme). Toutefois, en 2009, il y a eu une petite augmentation du nombre de saisies de méthamphétamine produite au Canada et destinée aux États-Unis ainsi que d'envois depuis les États-Unis vers le Canada. En décembre, une saisie de 20 kg de méthamphétamine en cristaux destinés au Canada a été la plus grande saisie d'un envoi transfrontalier de méthamphétamine des dix dernières années. Les véhicules personnels ont été le moyen de transport prédominant pour passer la méthamphétamine d'un côté à l'autre de la frontière canado-américaine. La contrebande transfrontalière de méthamphétamine du Canada vers les États-Unis comportait parfois d'autres drogues; dans deux saisies, la méthamphétamine avait été expédiée avec de la MDMA (ecstasy) et, dans une autre, avec de l'oxycodone. La région de l'Asie-Pacifique (surtout l'Australie et le Japon) est demeuré un marché de consommation important en 2009 pour les GCO basés au Canada qui produisent et qui distribuent de grandes quantités de méthamphétamine. Cependant, les quantités de méthamphétamine saisies dans la région de l'Asie-Pacifique ou en route vers celle-ci étaient inférieures à celles de 2008; la plus grande saisie (22 kg) a été effectuée par des agents des douanes de l'Australie qui ont trouvé les stupéfiants dans un jeu de soccer sur table transporté par fret aérien. Le mode utilisé pour transporter à l'échelle mondiale des drogues illicites, y compris la méthamphétamine, varie selon la quantité et le poids de la substance expédiée. Comme c'était le cas les années précédentes, les passagers de lignes aériennes et les passeurs ont souvent été utilisés pour transporter des envois de méthamphétamine de taille moyenne (moins de 10 kg), alors que le système des postes a servi au transport de quantités plus petites.

Trafic et groupes de trafiquants

Les groupes du crime organisé basés au Québec ont continué de se spécialiser dans la production de comprimés de méthamphétamine destinés au marché régional, à d'autres provinces (notamment la région de l'Atlantique) et à certaines régions des États-Unis. Dans la province de Québec, les comprimés estampés d'un logo et contenant de la méthamphétamine ont été généralement vendus comme tel. Toutefois, à l'extérieur du Québec, ces mêmes comprimés ont souvent été vendus comme de la MDMA (ecstasy), et comme de la méthamphétamine dans le nord du Nouveau-Brunswick.[45] Au cours des dernières années, la méthamphétamine en poudre et en cristaux est devenue moins accessible dans les régions de l'Atlantique et du centre du Canada, alors qu'elle est encore courante sous ces formes dans les régions du Pacifique et du Nord-Ouest.

En 2009, les activités d'enquête et les saisies de la GRC ont encore révélé un niveau élevé de trafic de méthamphétamine intraprovincial et interprovincial; les GCO qui sévissent dans la région du Pacifique et le Canada central sont les principaux fournisseurs et distributeurs pour les provinces du Nord-Ouest et de l'Atlantique, respectivement. Les groupes du crime organisé basés au Canada ont continué d'utiliser la Colombie-Britannique (Vancouver) et, dans une mesure moindre, l'Ontario (Toronto) comme principaux transits pour les envois destinés à la région de l'Asie-Pacifique. L'implication du crime organisé dans le marché canadien de la méthamphétamine n'a pas vraiment changé depuis 2008. Les réseaux criminels qui entretiennent des liens avec la Chine ont continué de jouer un rôle prépondérant dans la production de méthamphétamine et dans la distribution à l'échelle nationale et internationale. En 2009, des envois de méthamphétamine provenant apparemment du Mexique et destinés à la Colombie-Britannique et l'apparition de groupes criminels qui entretiennent des liens avec le Mexique dans le marché de la méthamphétamine au Québec sont des signes qu'il existe peut-être des liens entre les réseaux criminels basés au Mexique et ceux au Canada.

Importantes saisies effectuées au Canada

- En février, 10 kg de méthamphétamine en poudre et 5 000 comprimés de MDMA ont été saisis à Vancouver (C.-B.) lorsqu'ils ont été trouvés dans les bagages d'un passager à bord d'un autobus en direction vers Edmonton (Alberta).
- En avril, 10 kg de méthamphétamine en cristaux ont été saisis à Evansburg (Alberta) dans un véhicule personnel en route vers Edmonton (Alberta) depuis Vancouver (C.-B.).
- En septembre, des agents de l'ASFC à l'aéroport international de Vancouver ont saisi trois kilogrammes de méthamphétamine en poudre sur un passager qui allait prendre un vol en direction de Sydney (Australie).

Saisies effectuées hors du pays (marchandises à destination ou en provenance du Canada)

- En mai, quatre kilogrammes de méthamphétamine ont été saisis à Narita, au Japon. La drogue se trouvait dans les bagages appartenant à un passager qui arrivait de l'Aéroport international Pearson de Toronto.
- En septembre, 10 kg de méthamphétamine ont été saisis à Sydney (Australie). La drogue a été trouvée dans les bagages d'un passager qui arrivait de Vancouver (C.-B.).
- En décembre, les autorités américaines ont saisi 20 kg de méthamphétamine à Burlington (Washington) qui se trouvaient dans un véhicule ayant quitté la Californie pour la Colombie-Britannique.

45 Ces comprimés sont souvent vendus sous les noms de rue de « speed » ou « peach ». Des comprimés de méthamphétamine provenant du Québec qui sont en circulation au Nouveau-Brunswick sont souvent marqués par des logos particuliers comme celui d'Apple Computer ou de Cadillac ou l'image d'un éclair.

Autres drogues synthétiques

Faits saillants

- Le démantèlement d'un laboratoire d'amphétamine et d'un laboratoire de PCP[46] au Québec en 2009 semble indiquer que les trafiquants de stupéfiants ont continué de produire d'autres drogues synthétiques au Canada, même si aucune saisie importante de ces types de laboratoire n'a eu lieu depuis plusieurs années.
- Une offre grandissante et des activités de trafic accrues de kétamine, surtout dans les régions du Pacifique et du Nord-Ouest et en Ontario, portent à croire qu'il y a eu un regain d'intérêt pour cette drogue comme supplément à la MDMA et à la méthamphétamine ou comme remplacement de ces drogues.
- La BZP[47] est de plus en plus utilisée pour la fabrication de comprimés multidrogues ou d'imitation qui sont surtout vendus comme de l'ecstasy. En 2009, l'offre de BZP était abondante sur le marché illicite intérieur et il y a eu une forte hausse du nombre d'incidents de contrebande transfrontalière de comprimés du Canada vers les États-Unis.

Malgré l'offre continue de MDMA (ecstasy) et de méthamphétamine et de la forte demande pour ces drogues, d'autres types de drogues synthétiques (réglementées et non réglementées) sont trouvées ou reviennent sur le marché illicite des drogues au Canada. Cela s'explique en partie par la capacité des GCO de diversifier et de varier leurs produits en fonction de la demande et des mesures prises par les organismes d'application de la loi. Au cours de la dernière année, les substances traditionnelles, comme l'amphétamine et le PCP, et les substances plus récentes comme le gamma-hydroxybutyrate (GHB) et la kétamine, les médicaments sur ordonnance détournés (surtout les opiacés synthétiques) et les drogues non réglementées de la catégorie des pipérazines (BZP, TFMPP[48])[49] sont devenues de plus en plus accessibles au Canada.

Offre et voies de contrebande

Surpassées par la hausse de popularité vertigineuse de la MDMA et de la méthamphétamine dans la dernière décennie, les substances traditionnelles comme l'amphétamine, le PCP, le LSD et la psilocybine ont conservé une certaine place sur le marché canadien des drogues illicites. Malgré les indices d'une diminution des stocks, il y a eu une production intérieure continue de ces substances, comme en témoigne le démantèlement d'un laboratoire d'amphétamine et d'un de PCP au Québec en 2009.[50] Des sources étrangères ont peut-être contribué à l'accessibilité accrue de ces drogues au Canada, comme l'a démontré la saisie effectuée à l'Aéroport international Pearson de Toronto d'environ 20 kg d'amphétamine introduits illégalement au pays par fret aérien depuis le Pakistan.

La présence accrue de GHB et de kétamine sur le marché illicite canadien en 2009 semble indiquer un regain d'intérêt pour ces drogues à usage récréatif comme variante ou supplément à la MDMA ou à la méthamphétamine. La kétamine est demeuré un ingrédient commun dans les comprimés vendus comme de l'ecstasy et elle a aussi été trouvée dans d'autres stimulants comme la méthamphétamine et la cocaïne, selon les analyses des drogues menées en 2009

46 Voir le glossaire.

47 Voir le glossaire.

48 Voir le glossaire.

49 Une combinaison de BZP et de TFMPP « imite » les effets de la MDMA. Ces drogues et autres dérivés de la pipérazine sont de plus en plus utilisés comme ingrédients dans les comprimés vendus comme de l'ecstasy. Aux fins du présent rapport, « BZP » est utilisé pour désigner les comprimés composés de BZP et d'autres ingrédients.

50 Le démantèlement de ce laboratoire d'amphétamine était le troisième du genre depuis 2008. Aucun laboratoire clandestin d'amphétamine n'avait été trouvé depuis environ dix ans. Le démantèlement d'un laboratoire de PCP était aussi le premier du genre depuis dix ans.

par Santé Canada. D'importantes quantités de gamma-butyrolactone (GBL), le précurseur immédiat du GHB, ont été saisies en 2009, un indice d'une production intérieure continue et d'une distribution à grande échelle. En 2009, il y a encore eu des importations occasionnelles de petites quantités de GHB, mais les laboratoires clandestins du pays ont principalement assuré l'approvisionnement. À titre de comparaison, la kétamine était soit détournée de sources légales au pays, soit importée illégalement au Canada. Comme en 2008, les activités de contrebande internationale de cette drogue étaient à la hausse en 2009, mais les quantités de drogue saisies étaient plus petites. Encore une fois, l'Asie du Sud (Inde, Pakistan) était une importante région source de kétamine, suivie de l'Asie de l'Est (Chine). La majorité des saisies ont été effectuées par l'ASFC, à l'Aéroport international Pearson de Toronto et au Centre de traitement du courrier international à Toronto, et visaient surtout des envois acheminés par le système des postes ou un service de messagerie. Le fait qu'aucune saisie de kétamine ou de GHB n'a été signalée aux points d'entrée à la frontière canado-américaine semble indiquer que les activités de contrebande transfrontalière de ces substances étaient minimes ou nulles.

Les médicaments dérivés d'opiacés, notamment l'oxycodone (p. ex. OxyContin®), les benzodiazépines et les médicaments contre la dysérection (p. ex. Viagra® et Cialis®), étaient parmi les produits pharmaceutiques les plus détournés au pays. Des produits de contrefaçon d'OxyContin® et de médicaments contre la dysérection ont été importés illégalement au Canada, mais l'offre des laboratoires clandestins intérieurs a continué d'augmenter en 2009. À l'exception des stéroïdes anabolisants et des anesthésiques (benzocaïne, procaïne et lidocaïne), la plupart des médicaments sur ordonnance détournés vers le marché illicite ont été obtenus de sources légitimes canadiennes, ce qui révèle une diminution considérable des activités de contrebande internationale par rapport à 2008. Comme c'était le cas les années précédentes, les trafiquants ont surtout obtenu leurs produits par des méthodes traditionnelles de détournement, notamment l'obtention d'ordonnances multiples, le vol, la fraude et la falsification d'ordonnances et par Internet. La contrebande transfrontalière de médicaments d'ordonnance détournés du Canada vers les États-Unis est demeurée faible, comportant généralement de petites quantités. Toutefois, dans un cas particulier, les autorités américaines à Bellingham (Washington) ont saisi un envoi de 1 800 comprimés d'OxyContin® et de 190 000 comprimés de MDMA en provenance de la région du Pacifique.

Les groupes du crime organisé ont continué d'obtenir de la BZP en poudre de sources étrangères, notamment de la Chine.[51] Les producteurs de drogues synthétiques ont de plus en plus utilisé la BZP (et d'autres dérivés de la pipérazine) pour fabriquer des comprimés multidrogues ou d'imitation, souvent vendus comme de l'ecstasy. Les enquêtes et les saisies effectuées révèlent une offre abondante dans le marché illicite intérieur et une intensification significative de la contrebande transfrontalière de comprimés de BZP du Canada vers les États-Unis. La contrebande de BZP à la frontière canado-américaine a surtout eu lieu dans la région du Pacifique, mais des activités de contrebande par la province d'Ontario ont également été signalées. En 2009, le nombre de comprimés confirmés être de la BZP et saisis aux points d'entrée aux États-Unis dans la région du Pacifique a augmenté, passant de 203 897 comprimés (une saisie) en 2008 à 652 369 comprimés (sept saisies) en 2009. Les modes de transport et les méthodes de dissimulation employés pour la contrebande de BZP sont semblables à ceux qui sont utilisés pour les envois transfrontaliers de MDMA. Des véhicules, des services de messagerie commerciaux, des passeurs à pied entre les points d'entrée

51 Les organismes d'application de la loi ne visent actuellement pas la production de grandes quantités de BZP et leur exportation de la Chine au Canada, et ces activités ne font l'objet d'aucune poursuite. D'ici à ce que le Canada impose des restrictions relatives à la BZP, le fait qu'il est facile de s'en procurer de grandes quantités par Internet assurera la production et l'offre de cette drogue. À la fin de 2008, le Canada a présenté des propositions visant la réglementation de la BZP et d'autres dérivés de la pipérazine, mais aucune décision n'a été prise.

et des bateaux (embarcations de plaisance) ont été utilisés pour transporter des milliers d'unités de dosage d'un côté à l'autre de la frontière. Les envois transportés à bord de véhicules étaient surtout dissimulés dans des compartiments cachés.

Trafic et groupes de trafiquants

Le trafic d'autres drogues synthétiques a augmenté en 2009, ce qui porte à croire qu'il y a une plus grande diversité sur le marché illicite national. D'après les saisies effectuées, le trafic de la plupart des substances traditionnelles est demeuré limité, mais s'est fait un peu partout au pays. Le trafic de PCP est encore concentré au Québec, alors que le trafic d'amphétamine a été observé au Québec et en Ontario.

À l'échelle nationale, les enquêtes et les saisies ont révélé un regain d'intérêt de la part des GCO pour le trafic de kétamine et de GHB. La distribution de kétamine a surtout eu lieu en Ontario et dans les régions du Pacifique et du Nord-Ouest, tandis que le trafic de GHB était plutôt étendu, avec une concentration dans l'Est du Canada.

Le trafic de produits pharmaceutiques prend de l'ampleur, comme le démontre le trafic accru des médicaments dérivés des opiacés. Plus particulièrement, la consommation abusive et le trafic d'oxycodone (p. ex. OxyContin®) sont plus courants qu'avant au Canada, comme le démontrent le nombre croissant de saisies et les activités d'enquête ainsi que le nombre grandissant de décès attribués à la consommation d'oxycodone.[52] La présence accrue d'OxyContin® de contrefaçon dans l'ouest comme dans l'est du Canada semble indiquer une implication croissante du crime organisé.[53] La contrefaçon de comprimés de Viagra® et de Cialis® a été et continue d'être une activité caractéristique des GCO actifs au Québec.

Les groupes du crime organisé basés au Canada ont exploité le statut légal actuel de la BZP et d'autres drogues de la catégorie des pipérazines et ont fourni de grandes quantités de comprimés présumés être de l'ecstasy aux marchés intérieur et mondial.

En 2009, les GCO impliqués dans le trafic de MDMA et de méthamphétamine, y compris ceux qui entretiennent des liens en Asie, et les bandes de motards criminalisés ont manifesté un regain d'intérêt croissant pour le trafic de kétamine et de GHB ainsi que la production, la distribution et la contrebande de dérivés de pipérazines. D'autres groupes criminels jouent encore un rôle important dans le trafic d'autres drogues synthétiques, surtout des substances traditionnelles et des produits pharmaceutiques détournés.

Importantes saisies effectuées au Canada

- En janvier, des agents de l'ASFC à l'Aéroport international Pearson de Toronto ont saisi six kilogrammes de kétamine en provenance de la Chine dans un fret aérien.
- En mars, 11 kg de kétamine et cinq kilogrammes de MDMA trouvés dans une résidence ont été saisis.
- En août, 2 700 comprimés de médicaments sur ordonnance dérivés des opiacés, notamment de l'OxyContin®, ont été saisis dans une résidence à Fredericton (Nouveau-Brunswick).

52 En Ontario, le nombre de décès liés à l'oxycodone est passé de 63 en 2005 à 122 en 2008.

53 Santé Canada a signalé une augmentation du nombre d'analyses qui révèlent des produits contrefaits d'oxycodone (p. ex. OxyContin®). L'analyse de tels comprimés a confirmé la présence de substances comme de l'acétaminophène (Tylenol®), de la caféine, de l'héroïne et de la kétamine.

- En octobre, 68 kg de psilocybine (champignons séchés) trouvés dans une camionnette ont été saisis à Lake Louise (Alberta).
- En novembre, 19 kg de kétamine, une petite quantité de MDMA et un laboratoire de méthamphétamine inactif ont été saisis dans une résidence à Edmonton (Alberta).

Saisies effectuées hors du pays (marchandises à destination ou en provenance du Canada)

- En avril, 105 194 comprimés de BZP ont été saisis à Blaine (Washington), dans un véhicule personnel parti de la Colombie-Britannique. Une saisie semblable de 104 957 comprimés de BZP a eu lieu en septembre.

Précurseurs et produits chimiques de base

Faits saillants

- Au cours de la dernière année, il y a eu grande diminution de la quantité d'éphédrine en gros saisie aux points d'entrée canadiens.
- En 2009, des nouveaux produits chimiques comme le phénylacétylcarbinol (L-PAC), qui peut être utilisé pour fabriquer de l'éphédrine, ont été trouvés un peu partout au pays.

Depuis 2007, il y a une augmentation croissante de la demande pour des précurseurs et des produits chimiques de base non réglementés et de l'acquisition de ces produits aux fins de la production de drogues synthétiques. Bien que la Chine et l'Inde aient, par le passé, été les sources principales de précurseurs et de produits chimiques de base pour la production de drogues synthétiques au Canada, l'Inde est devenue la principale source en 2009.

Offre et voies de contrebande

Les précurseurs et les produits chimiques de base (réglementés et non réglementés) sont surtout produits en Chine, en Inde et, dans le cas du GBL, en Pologne et aux Pays-Bas, et sont importés légalement ou illégalement au Canada. Les entreprises légitimes importent ces produits chimiques pour fabriquer divers produits, que ce soit des nettoyants industriels ou des produits pharmaceutiques, entre autres. Ces produits chimiques peuvent également être utilisés pour produire de la méthamphétamine, de la MDMA et diverses autres drogues synthétiques afin de satisfaire à la demande intérieure et internationale. Par conséquent, les produits chimiques importés légalement au Canada risquent d'être détournés[54] ou volés pour servir à la production de drogues synthétiques illicites dans un laboratoire clandestin. Des programmes comme VigiChem de la GRC comptent sur les partenaires de l'industrie qui collaborent avec les organismes d'application de la loi pour empêcher les incidents de détournement et mener des enquêtes.

En 2009, trois précurseurs chimiques ont été saisis aux points d'entrée au Canada, soit de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine et du GBL. Il y a eu une importante réduction dans les saisies d'éphédrine en gros aux points d'entrée au Canada de 2008 (982 kg) à 2009 (92 kg). Il y a également eu une diminution considérable du nombre de saisies d'éphédrine (à la frontière) et de la taille de ces saisies en 2009. En revanche, la quantité de pseudoéphédrine saisie en

54 Le détournement est une tactique utilisée par les « cooks » (chimistes) pour obtenir des produits chimiques réglementés. Les produits sont volés d'entreprises qui détiennent un permis et d'acheteurs légitimes ou sont achetés frauduleusement auprès de compagnies de produits chimiques légitimes.

2009 a doublé par rapport à l'année précédente (passant de 56 kg en 2008 à 118 kg en 2009). La quantité de GBL saisie à la frontière a considérablement augmenté depuis 2008; toutefois, la quantité totale de GBL saisie à l'intérieur du pays en 2009 était inférieure à celle de 2008.[55] En 2009, la plus grande quantité de GBL saisie au Canada (1 995 litres) provenait de la Chine; des quantités plus petites de GBL saisies provenaient surtout de la Pologne et des Pays-Bas ou avaient transité par ces pays. Les méthodes utilisées pour la contrebande de précurseurs chimiques ont été les mêmes que celles relevées en 2008, c'est-à-dire que les produits chimiques étaient normalement déclarés comme un autre produit ou étaient dissimulés, comme d'autres produits de contrebande, parmi des biens légitimes comme des produits alimentaires ou des vêtements.

En 2009, il y a eu une reprise de méthodes particulières de production de drogues synthétiques (voir Production de drogues synthétiques : laboratoires clandestins), qui a nécessité l'acquisition de nouveaux produits chimiques ou de produits qui étaient utilisés par le passé. Le phénylacétylcarbinol est l'un des nouveaux produits trouvés au Canada en 2009 liés à la production de drogues synthétiques. Le phénylacétylcarbinol est un produit chimique qui sert uniquement à produire de l'éphédrine et qui, auparavant, n'était utilisé que par l'industrie pharmaceutique. Néanmoins, un certain nombre de pays (notamment l'Australie, le Canada et les États-Unis) ont récemment signalé la découverte de ce produit dans des laboratoires clandestins, ce qui porte à croire que les criminels sont à la recherche de nouveaux moyens d'obtenir de l'éphédrine pour la synthèse de méthamphétamine. Actuellement, le L-PAC est principalement fabriqué en Inde par un très petit nombre de compagnies qui produisent légitimement ce produit ainsi que de l'éphédrine dérivée de L-PAC pour des compagnies pharmaceutiques au pays et à l'étranger (surtout pour la production de médicaments contre le rhume).

Le safrole, un produit chimique utilisé antérieurement pour produire de la MDMA, semble être de retour; par exemple, une saisie de 80 litres de safrole a été effectuée à la fin de 2009. Depuis la découverte de la méthode froide simple au moyen de MDP2P en 2005, le safrole n'a pas été utilisé couramment pour la production de MDMA (ecstasy) au Canada. En 2009, il y a aussi eu une augmentation du nombre de saisies d'acide tartrique, un produit utilisé pour augmenter la puissance de la méthamphétamine produite au moyen de la méthode de production phényl-2-propanone (P2P) utilisée par le passé.

Trafic et groupes de trafiquants

Le marché des drogues synthétiques est bien établi au Canada. En plus d'être courtiers en produits chimiques et exploitants de laboratoires clandestins, les groupes et les réseaux du crime organisé assurent et dirigent en grande partie la production des drogues synthétiques au Canada. Des groupes du crime organisé qui travaillaient autrefois indépendamment collaborent maintenant aux diverses étapes de la production de ces drogues (courtage des produits chimiques, production et distribution des stupéfiants). Bien que les GCO qui entretiennent des liens en Asie du Sud-Est continuent de dominer les activités de courtage en produits chimiques (surtout en raison de liens avec plusieurs pays asiatiques), un certain nombre de criminels, notamment des exploitants individuels et des compagnies semi-légitimes, négocient ou bien se procurent leurs propres produits chimiques aux fins de la production de drogues synthétiques.

55 En 2008, 369 litres de GBL avaient été saisis aux points d'entrée au Canada. En 2009, 3 902 litres ont été saisis. Cette augmentation a principalement été attribuée à trois saisies de quantités exceptionnellement grandes de GBL, soit de 267 litres, de 1 600 litres et de 1 995 litres.

Importantes saisies effectuées au Canada

- En février, des membres de la GRC ont saisi environ 89 kg d'éphédrine en poudre libre trouvés le long d'une route rurale dans le comté de Middlesex (près de London, en Ontario). Étant donné qu'il n'y avait aucun indice permettant d'identifier le propriétaire, le dossier a été clos et le précurseur, détruit.
- En octobre, des agents de l'ASFC à l'aéroport international de Vancouver ont saisi environ 23 kg de pseudoéphédrine qui se trouvaient dans 48 contenants. L'envoi, déclaré comme un aromatisant à la vanille, avait été expédié de Mumbai (Inde) par un service de messagerie.
- En septembre, des agents de l'ASFC ont saisi 69 barils de 45 gallons contenant du GBL au port de Montréal. Au total, ils ont saisi 1 995 litres de GBL.[56] Cette quantité de GBL pourrait être synthétisée et produire 16 558 doses de GHB, ce qui représente une valeur de revente d'un peu plus de 33 000 000 $.[57]

Production de drogues synthétiques : laboratoires clandestins

Faits saillants

- Le nombre de laboratoires clandestins démantelés au Canada se maintient depuis quelques années, de même que le pourcentage de laboratoires démantelés où se faisait la production de méthamphétamine et de MDMA.
- Il semble y avoir une disponibilité réduite de certains précurseurs chimiques en vrac, notamment pour la production de méthamphétamine.
- Outre la résurgence de méthodes populaires dans le passé, de nouvelles méthodes de production d'éphédrine et de méthamphétamine ont fait leur apparition en 2009.

Opérations des laboratoires clandestins

Les tendances en matière de production de drogues synthétiques se sont relativement maintenues au cours des cinq dernières années. Toutefois, les activités des laboratoires et de trafic de précurseurs relevées en 2009 témoignent d'un changement possible dans la production des drogues synthétiques, autant au Canada qu'à l'étranger. Ce changement s'expliquerait surtout par la difficulté croissante qu'éprouvent les GCO à obtenir des précurseurs chimiques en vrac aux fins de la production de méthamphétamine (éphédrine) et de MDMA (MDP2P). Certains des facteurs qui ont eu une incidence sur la disponibilité réduite de précurseurs découlent d'activités exercées à l'extérieur du Canada. Notamment, le resserrement des contrôles du gouvernement chinois sur la production et la circulation des précurseurs chimiques a été confirmé dans le rapport de 2009 sur le contrôle des drogues en Chine.[xiii] De même, les mesures législatives du Mexique interdisant l'éphédrine et la pseudoéphédrine en 2008 et

56 Le GBL peut facilement être converti en GHB en y ajoutant de l'hydroxyde de sodium et de l'eau.

57 Cette estimation est fondée sur une valeur de revente d'environ 10 $ pour une dose de cinq millilitres.

exigeant l'épuisement des stocks de précurseurs d'ici le 1er janvier 2009 ont également influé sur la disponibilité de l'éphédrine à l'échelle mondiale.[ix] Une diminution marquée des saisies de MDP2P en Europe a également été signalée. Si cela n'a pas eu d'incidence sur le nombre de laboratoires de MDMA démantelés au Canada en 2009, ni sur le type de produits saisis dans ces laboratoires, cette tendance pourrait toucher le Canada d'ici peu.

Les changements importants dans les méthodes de production utilisées en 2009 viennent appuyer cette disponibilité réduite de précurseurs au Canada, plus particulièrement pour la production de méthamphétamine. Certaines méthodes anciennement utilisées au Canada ont refait une apparition en 2009. L'une de ces méthodes est le recours au P2P, une méthode de production reconnue pour une production faible de méthamphétamine de qualité et qui n'est donc pas un processus de synthèse privilégié. Par conséquent, l'augmentation du nombre de laboratoires de P2P démantelés reflète sans équivoque une réduction de la disponibilité d'éphédrine (utilisée dans la méthode P rouge, davantage prisée, à rendement élevé).

Une autre tendance relevée au pays est le recours accru à l'extraction de comprimés comme source d'éphédrine pour la production de méthamphétamine.[58] Si on a démantelé des laboratoires d'extraction de comprimés dans le passé, 2009 marque la première année où ce processus est devenu la norme comme source d'éphédrine pour les laboratoires.

En 2009, les organismes canadiens d'application de la loi ont démantelé 45 laboratoires clandestins, principalement des laboratoires servant à la production de méthamphétamine. C'est là le double des laboratoires de MDMA démantelés. Ce phénomène est particulièrement intéressant étant donné la disponibilité réduite d'éphédrine en vrac susmentionnée.

Diagramme 2

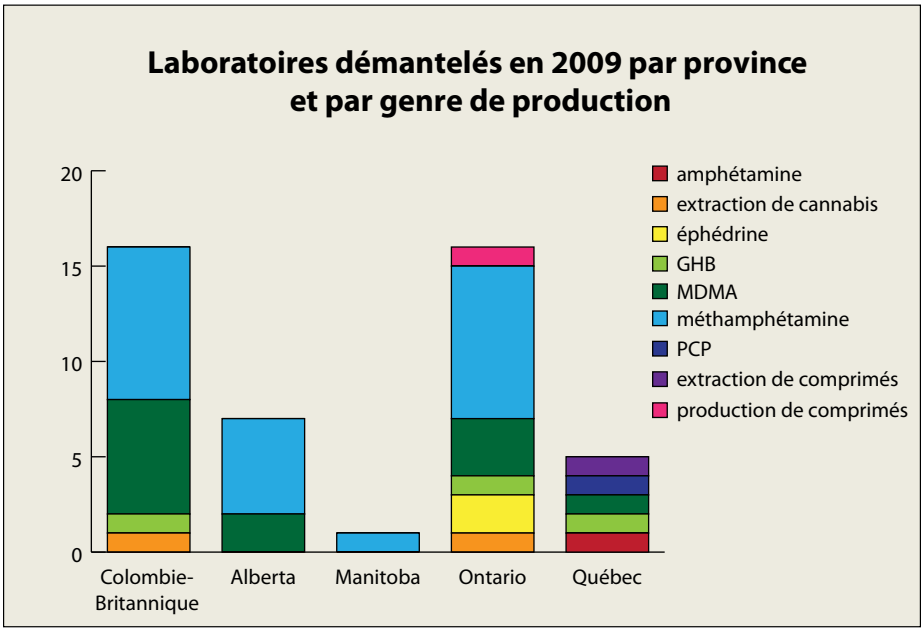

58 Voir le glossaire.

Comme il a été mentionné dans la section sur les précurseurs et les produits chimiques de base (voir la page 42), un certain nombre de saisies importantes de GBL ont été effectuées au Canada en 2009. Seulement deux laboratoires de GHB ont été démantelés en 2009, mais ce n'est pas inhabituel, compte tenu de la facilité avec laquelle on peut produire du GHB. La fabrication du GHB ne nécessite que trois éléments chimiques de base (tous disponibles à la quincaillerie) et une cuisinière. Vu la simplicité de la méthode de production, il est difficile de repérer les laboratoires de GHB.[59]

La majorité des laboratoires démantelés au pays se trouvaient en secteur urbain, surtout dans la région de Vancouver, du Grand Toronto et de Montréal. La production de drogues synthétiques, qui nécessite relativement peu d'espace, permet d'établir des laboratoires dans de simples résidences familiales et des appartements.

Activités de production et groupes

Les groupes du crime organisé et les réseaux criminels exploiteraient les laboratoires à haut rendement [60]au Canada. Ces groupes ont les ressources nécessaires pour gérer la complexité de la production clandestine de drogues synthétiques, y compris l'acquisition de précurseurs chimiques et la distribution des produits finis sur le marché intérieur et international. Malgré une légère augmentation du nombre de laboratoires à faible rendement[61] démantelés en 2009, par opposition au nombre de laboratoires à haut rendement, le nombre actuel de laboratoires à faible rendement est relativement bas au Canada.[62]

Importantes saisies effectuées au Canada

- En avril, des membres de la GRC ont démantelé un laboratoire non opérationnel de L-PAC à Surrey (C.-B.). Dans le laboratoire, qui était lié à des opérations de drogue dans d'autres parties du pays, se trouvaient de l'équipement scientifique et diverses recettes et instructions pour produire de l'éphédrine à partir de L-PAC ainsi que pour produire de la méthamphétamine et de la MDMA. Chaque barillet contenait apparemment 20 kg de L-PAC.
- En août 2009, des membres de la GRC ont démantelé un laboratoire de méthamphétamine en boîte à Chestermere (Alberta). Le laboratoire était équipé de produits chimiques correspondant à la méthode de production de méthamphétamine par oxydation de Wacker[63] (une méthode de production peu répandue au Canada) ainsi que d'équipement de laboratoire et d'une machine pour la fabrication de comprimés.

59 La plupart des rapports concernant les laboratoires clandestins sont fournis par des équipes spécialisées qui mènent des enquêtes et qui démantèlent ces laboratoires illicites. Dans le cas du GHB, le processus de synthèse (au moyen de GBL) est si simple que souvent, ces équipes ne sont pas appelées. C'est pourquoi il y a moins de rapports directs sur l'existence et la nature de ces laboratoires.

60 Voir le glossaire.

61 Voir le glossaire.

62 Cette augmentation peut être attribuée à divers facteurs, notamment la pénurie d'éphédrine et les nouvelles sources de données.

63 Voir le glossaire.

Annexe A : Données sur les saisies de drogue au Canada *

	2006	2007	2008	2009
Cocaïne	2 676 kg	2 630 kg	2 263 kg	2 372,99 kg
Haschich	27 730 kg	227 kg	899 kg	9 666,60 kg
Haschich liquide	1 060 kg	115 kg	761 kg	241,36 kg
Héroïne	93 kg	112 kg	102 kg	212,95 kg
Khât	13 917 kg	28 270 kg	22 710 kg	19 002,94 kg
Marihuana	1 749 057 plants / 13 154 kg	1 878 178 plants / 49 918 kg	1 828 861 plants / 37 169 kg	1 845 734 plants / 34 391 kg
MDMA (ecstasy)	3 000 347 unités	1 374 592 unités	1 494 769 unités	954 929 unités
Méthamphétamine	58,506 kg	170,5 kg / 9 000 comprimés	109 kg / 52 142 comprimés	78,79 kg / 62 307 comprimés
Opium	124 kg	148 kg	108 kg	338,46 kg Doda : 17,11 tonnes

** Données relatives aux saisies pour le rapport de 2009*
Les données relatives aux saisies présentées dans le rapport sont fondées sur l'information recueillie de diverses sources, notamment les bases de données de la GRC, l'information de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la base de données sur les drogues et substances réglementées de Santé Canada. En 2008 et 2009, la GRC a collaboré étroitement avec Santé Canada pour parvenir à un consensus et établir les statistiques les plus précises possible selon l'information sur les saisies contenue dans leurs bases de données respectives. Les statistiques sur les saisies contenues dans le présent rapport sont celles que le Canada a soumises à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en 2009. Toute augmentation ou diminution importante des quantités saisies dans le tableau ci-dessus ne signifie pas nécessairement qu'il y a eu des changements dans la production ou les mesures prises par les organismes d'application de la loi.

Notes en fin de document

i Communiqué de la GRC : « Lancement d'un nouveau programme de lutte contre les drogues synthétiques », le 25 août 2009 (http://www.rcmp-grc.gc.ca/news-nouvelles/2009/20090825-synthetic-drug-fra.htm.

ii Dauvergne, Mia et John Turner, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2009 », Juristat, été 2010, vol. 30, no 2.

iii « Rapport mondial sur les drogues 2010 », Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (New York, Nations Unies, 2010).

iv « Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD) », Santé Canada, 2009.

v « National Drug Threat Assessment 2009 & 2010 », National Drug Intelligence Center du Département de la Justice des É.-U. (Washington, NDIC, décembre 2008 et février 2010).

vi « Rapport mondial sur les drogues 2010 », Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (New York, Nations Unies, 2010).

vii « Afghanistan Cannabis Survey 2009 », Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Ministry of Counter Narcotics du gouvernement de l'Afghanistan (2010).

viii « Annual Report on Drug Control in China », Office of China National Narcotics Control Commission, 2010.

ix « Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada – 2008 », GRC.